

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(42^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mardi 4 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet : loi (p. 3481).

Culture et communication.

M. Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la culture.

M. Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la culture.

MM. Ralite, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le cinéma; le président, Robert-André Vivien, président de la commission des finances.

M^{mes} Leblanc,

MM. Fuchs,

Fillioud,

Péricard,

Girardot,

Aboul,

Duroméa,

Le Drian.

MM. Lecat, ministre de la culture et de la communication; Ralite, le président de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 3502).

★ (2 f.)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1981

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

CULTURE ET COMMUNICATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement, selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture.

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, mes chers collègues, un bon budget pour la culture est-il possible ? On pourrait en douter, si l'on songe à l'entreprise immense du projet culturel. Tant reste à faire pour conserver et embellir le patrimoine. Tant serait à entreprendre pour entretenir la flamme fragile de la création. Tant serait à accomplir pour mettre le grand nombre des Français à même d'accéder aux joies du meilleur de l'esprit et des arts.

Au moins, dans les conditions qui sont celles de nos finances publiques, ce budget de la culture est-il le meilleur possible ? Sans doute, monsieur le ministre, l'exercice consciencieux de votre devoir vous conduira-t-il à nous démontrer qu'il n'est pas dépourvu de mérites. Il est vrai que votre projet comporte des priorités réelles et peu contestables. L'effort entrepris pour la réhabilitation du patrimoine historique est maintenu. Les programmes concernant les grandes institutions dramatiques et lyriques sont financés. L'enseignement musical bénéficie d'un nouvel ajustement encourageant. Les engagements de la loi de programme sur les musées sont respectés.

Mais ces quelques points d'orgue ne doivent pas dissimuler la ligne générale d'une partition qui reste austère et qui, de manière inquiétante, succède à d'autres mouvements qui n'étaient pas, eux non plus, toujours allégres.

J'ai eu la curiosité de me reporter aux budgets votés pour la culture depuis trois ans pour replacer votre projet dans une perspective un peu plus large que l'exercice en cours. Que constatons-nous ? Le total des crédits votés est passé de 2 214 millions de francs en 1978 à 2 371 millions de francs en 1979 — progression très modérée qui tient d'ailleurs en partie au transfert des dotations de l'architecture. Mais les 2 655 millions de francs votés pour 1980 et les 2 962 millions que vous demandez pour 1981 comportent eux-mêmes une évolution mesurée inférieure à 12 p. 100 qui est toujours en retrait par rapport à la moyenne du budget général.

Ces chiffres sont loin de satisfaire notre aspiration au développement culturel ; probablement est-ce aussi votre sentiment secret, monsieur le ministre, connaissant votre ambition dans ce domaine, que nous partageons.

Certes, la commission des finances n'est pas indifférente — comment pourrait-elle l'être ? — aux rigueurs d'une conjoncture économique et budgétaire qui impose sans nul doute des sacrifices dans bien des domaines de l'intervention de l'Etat. La culture ne saurait, par principe, y échapper. Mais ce qui a frappé la commission dans le cas des crédits culturels c'est leur tendance fâcheuse à se trouver, chaque année, du mauvais côté de la hache.

Prenons garde aux effets pernicieux d'une telle tentation. A force de vouloir revigorer la plante en élaguant ses rameaux apparemment les moins utiles, ne risque-t-on pas de voir quelque jour la fleur s'étioiler ? N'oublions pas que cette dernière n'est pas seulement l'ornement de la plante : elle est aussi le principe de sa fécondité. C'est pourquoi la commission a tenu à marquer, cette année, sa vive inquiétude face à la réduction régulière, depuis plusieurs années, de l'enveloppe culturelle dans les dépenses de l'Etat.

Malgré les limites étroites dans lesquelles l'action culturelle restera cantonnée, la commission s'est réjouie de voir que l'investissement en faveur du patrimoine restera relativement épargné. Les engagements prévus pour les monuments historiques, qui se monteront à 422 millions de francs, et ceux qui ont trait aux musées, qui représenteront 331 millions de francs, traduisent un niveau encore élevé d'intervention. La commission s'en félicite, non seulement parce que notre patrimoine s'en trouvera consolidé et embelli, mais aussi parce que les travaux correspondants fourniront aux métiers d'art et aux artisans de la vieille tradition un volume de commandes encore appréciable en 1981. La réforme de la commande publique, qui est mise en place parallèlement, devrait aussi contribuer à renforcer l'appel fait aux artistes et aux décorateurs, dans les constructions publiques. Cela nous paraît une bonne chose.

A propos des métiers d'art, permettez-moi de rappeler que M. le Président de la République avait pris, en 1973, une série de mesures très appréciées en faveur de leur sauvegarde et de leur promotion. C'est alors que fut créée la société d'encouragement aux métiers d'art dont le budget était de 7 millions de francs. Il sera de 7 233 000 de francs en 1981. C'est, en francs constants, une réduction importante qui ne semble pas correspondre à la volonté de M. le Président de la République.

Enfin, le fonds du patrimoine, qui recueille les crédits destinés aux acquisitions d'œuvres d'art, bénéficie de mesures nouvelles intéressantes. Certes, les ressources resteront encore comptées

comparées à l'argent qui serait nécessaire pour maintenir en France les œuvres que se disputent — à quel prix ! — les collectionneurs internationaux et les grandes institutions muséographiques mondiales, souvent mieux dotées que les nôtres. Mais la Réunion des musées nationaux se livre ici à un effort tenace, souvent obscur, qu'il faut cependant saluer car il aboutit souvent à de bons résultats : je pense surtout à l'acquisition récente de la *Danse à la campagne*, d'Auguste Renoir, qui va enrichir le fonds impressionniste — devenu bien rare en Europe — qui se constitue pour le futur musée d'Orsay.

L'effort d'investissement en faveur du patrimoine est donc réel, mais il n'est pas relayé par un ajustement correspondant des moyens de fonctionnement. C'est un paradoxe qui continue de se vérifier dans les comptes de 1981, lesquels se caractérisent par le niveau modéré des créations d'emplois pour les musées, par le plafonnement des crédits d'entretien courant des monuments historiques, et par la faiblesse persistante des subventions de fonctionnement allouées aux collectivités locales pour leurs charges ordinaires de conservation. Ce phénomène a retenu l'attention de la commission, qui s'en est inquiétée à cause de ses effets aisément prévisibles pour les finances locales ; elle m'a chargé, en outre, de mettre en relief deux interrogations dans ce domaine.

D'abord, la commission se lasse d'avoir à constater, chaque année, qu'aucune amélioration n'est apportée à la condition professionnelle des gardiens de musée et des gardiens de monuments historiques. Pour ces derniers, en particulier, la médiocrité des rémunérations et l'absence de perspective de carrière deviennent proprement inadmissibles quand on connaît les servitudes d'emploi de ces fonctionnaires et le dévouement de ces agents à « leur » monument, dont ils sont souvent — je peux en témoigner pour quelques-uns d'entre eux — les véritables conservateurs. De grâce, monsieur le ministre, ne leur donnons pas l'impression que l'argent public ne va qu'aux pierres et aux objets, et qu'il ne reste rien pour les problèmes humains. Les implications financières de ces revendications sont d'ailleurs minimes. Qu'attend le Gouvernement pour y faire droit ?

La commission s'est aussi inquiétée des conditions dans lesquelles se prépare l'entrée en fonctionnement du musée du xx^e siècle. Les charges de gestion du nouvel établissement sont importantes : comment seront-elles assurées ? Il importe en tout cas d'éviter que l'institution ne soit à l'origine, comme bien d'autres avant elle dans le domaine culturel, de coûts mal maîtrisés par la tutelle. Il importe aussi que l'ouverture ne se fasse pas au prix d'une ponction sur les moyens de la direction des musées de France, déjà strictement calculés, spécialement pour les musées classés et contrôlés de province. La commission aimerait connaître les prévisions et les intentions du Gouvernement à cet égard.

Les mutations qui caractérisent en ce moment le monde du théâtre et des spectacles ont aussi retenu l'attention de la commission.

Bon nombre de mesures sont correctement financées sur le projet de budget de 1981 : je pense à la restauration du théâtre de Chailly sous la direction future d'Antoine Vitez, à l'installation de la compagnie Renaud-Barrault au Palais de Glace, à la mise en place de l'Ecole de danse de Maurice Béjart.

Pour la Comédie-Française, la progression de la subvention est plutôt étiquée : elle se montera tout de même à près de 64 millions de francs. La commission fait confiance à la prestigieuse compagnie, à laquelle elle rend hommage, pour maintenir la qualité exceptionnelle et le rayonnement incomparable de sa production. La programmation devrait comporter, pour la saison du tricentenaire, la représentation des *Plaisirs de l'île enchantée*, dans une mise en scène de Maurice Béjart : le divertissement de cour monté pour le public populaire, c'est un signe des temps qu'il convenait de saluer, et que n'aurait, sans doute, pas désavoué le père de la Vieille Maison.

Pour les théâtres nationaux, cependant, je dois formuler quelques interrogations. Les subventions prévues pour l'Odéon et le Théâtre de l'Est parisien évoluent bien lentement.

A l'Odéon, théâtre sans troupe, les salles resteront un lieu d'accueil, ce qui permettra au Français de déployer un répertoire plus contemporain que celui qu'attend le public de la salle Richelieu et, de voir, à Paris, le travail de compagnies venues de l'étranger ou de la province, comme le Théâtre national populaire ou le théâtre de la Salamandre ; mais ne serait-il pas temps de réfléchir à la restauration de ce théâtre ?

Pour le Théâtre de l'Est parisien, la subvention de fonctionnement progresse d'un taux faible — moins de 10 p. 100, ce qui correspond pratiquement à une diminution. Et si la salle

de répétition en cours de réalisation est particulièrement bienvenue, je rappellerai au Gouvernement le problème posé par l'état de la salle principale qui impliquerait une reconstruction dont tout le monde semble admettre la nécessité. Certes, c'est une dépense importante, dont l'engagement avait d'ailleurs été promis en 1980. Pouvons-nous avoir l'espoir qu'elle sera engagée dans des délais raisonnables ?

Par ailleurs, un projet de mise en place d'un programme d'animation et de création d'intérêt local, intéressant les quartiers de l'Est, appuyé sur le théâtre lui-même et bénéficiant d'une cellule d'animateurs doit être mis en place. Où en est ce projet ?

L'Opéra de Paris, enfin, fait l'objet de plus de mansuétude que sur les derniers exercices. La subvention, qui se monte à 175 millions de francs, progresse à un rythme convenable, et une dotation de 15 millions de francs d'investissement permettra d'améliorer les équipements scéniques du Palais Garnier. La commission y a vu un souhait de bienvenue au nouvel administrateur général. Saluons au passage, même si sa gestion a parfois donné lieu à critique, la contribution qu'a apportée M. Liebermann pour redonner au théâtre sa place dans le concert des grandes scènes mondiales.

Les projets de la nouvelle direction, en ce qui concerne l'accroissement des créations, l'ouverture vers l'extérieur des activités lyriques et chorégraphiques, les rapports avec l'audio-visuel, paraissent aller dans le bon sens. Pour l'instant, le choix de la programmation — je pense surtout à la résurrection du *Dardanus* de Jean-Philippe Rameau — n'a pas convaincu tous les amateurs. Souhaitons même bon vent au nouveau capitaine du grand vaisseau, en appelant sa vigilance sur la tendance trop fréquente de son bâtiment à dériver au détriment du contribuable qui l'affrète. Nous y veillerons aussi quant à nous.

Face aux institutions parisiennes, la commission a relevé — mais ce n'est pas nouveau — que la décentralisation lyrique et dramatique restait plutôt à la portion congrue. Elle a adopté, sur l'initiative de M. Coulais, une observation manifestant son inquiétude sur ce point. Par ailleurs, elle s'est réjouie que l'enseignement musical fasse encore l'objet de compléments de crédits substantiels en 1981 ; elle souhaite toutefois que ce surcroît de moyens soit largement employé au profit des collectivités locales pour accompagner le développement des écoles de musique et ne limite pas ses bienfaits aux établissements les plus importants de l'enseignement musical.

Pour terminer, j'évoquerai la principale préoccupation que nous a inspirée le budget de la culture pour 1981 : je veux parler du livre et de la lecture publique.

Ce chapitre est, sans conteste, le point le plus faible du projet qui nous est aujourd'hui soumis. Sans doute, nous n'ignorons pas que l'action ministérielle est relayée, surtout pour les achats de livres, par les interventions du centre national des lettres dont les disponibilités connaissent une expansion rapide grâce à l'essor de ses ressources affectées, notamment de la taxe sur la reprographie. Fallait-il pour autant geler la contribution proprement budgétaire à la lecture publique et même appliquer dans toute sa rigueur aux investissements des bibliothèques la règle de l'abattement de 20 p. 100 sur les autorisations de programme ?

La commission s'en est émue. Persuadée de la très grande importance de ce secteur d'intervention pour le développement culturel, soucieuse aussi de l'effort qu'il requiert de la part des collectivités locales, elle propose qu'une loi de programme sur la lecture publique vienne définir une politique plus ambitieuse en ce domaine. La commission, qui a conscience que tout ne peut pas être simultanément entrepris, suggère que cette priorité prenne la suite de celle qui s'est exercée jusqu'à présent en faveur des musées sous l'empire de la programmation décidée en 1978.

La commission s'est aussi préoccupée des inquiétudes qu'inspirent, dans bien des milieux, le nouveau régime économique du livre et ses implications éventuelles sur la diffusion et sur la création. Dans l'immédiat, reconnaissons-le, les conséquences redoutées n'apparaissent pas encore avec clarté : la vigilance ne s'en impose pas moins à l'ensemble des membres du Gouvernement intéressés par ce dossier complexe, ne serait-ce que parce que le livre, qu'on le veuille ou non, n'est pas un produit comme les autres.

Telles sont les remarques et les interrogations que la commission a cru devoir verser au débat sur les crédits de la culture. Sans doute, notre temps mesuré nous contraint-il à aller droit à

l'essentiel et à laisser dans l'ombre bien des aspects notables de ce monde multiple et passionnant — pour autant, ils ne sauraient être considérés comme secondaires.

Mes chers collègues, ainsi que je l'ai rappelé l'an dernier, l'un de mes illustres prédécesseurs, le président Valéry Giscard d'Estaing, déclarait ici même qu'aller des affaires financières aux questions de la culture, c'était un peu passer du plomb à l'or.

Bien sûr, l'or de la culture restera strictement compté en 1981 : c'est que, quelque désir qu'on en ait, et même pour servir d'aussi bonnes causes, il n'y a pas d'alchimie miraculeuse dans les finances publiques. C'est conscience de ces limites que la commission vous propose d'adopter les crédits de la culture. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la culture.

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Rude tâche que de présenter ce projet de budget ! Pour le qualifier, j'ai longuement hésité, car il n'est pas seulement faible ou insuffisant : je l'appellerai « budget de l'insupportable ». Insupportable, il l'est pour les collectivités locales, pour les « agents culturels », pour une nation dont l'histoire a affirmé la vocation culturelle et qui tient à la garder. Face à un tel budget, je ne livrerai pas des assauts d'éloquence. Je me contenterai d'en montrer, par des chiffres et des pourcentages, la réalité réelle.

D'abord, quels sont les moyens mis en œuvre ?

Par rapport au budget de l'année dernière, les crédits augmentent de 11,55 p. 100. A cet égard, trois remarques s'imposent. Avec le budget de la jeunesse et des sports, c'est celui qui augmente le moins ; les moyens financiers représentent 0,48 p. 100 du budget de l'Etat — c'est la proportion la plus faible depuis 1974 ; enfin la progression est inférieure à la croissance du coût de la vie. Les autorisations de programme diminuent de 2,5 p. 100. Si 72 postes sont créés, dont 47 dans les musées, ces créations ne permettent ni de répondre aux besoins, ni de rattraper sensiblement le retard accumulé. Ne serait-ce que pour assurer le gardiennage du château de Versailles, il faudrait déjà 90 gardiens de plus.

Quelles sont les caractéristiques essentielles de ce projet de budget ? Personnellement, j'en distingue six.

Premièrement, une accélération du désengagement de l'Etat. A l'exclusion des secteurs prioritaires, les subventions diminuent ou stagnent. Dans les meilleurs des cas, elles augmentent de 6 à 7 p. 100, soit d'un taux largement inférieur à celui de la croissance du coût de la vie.

Deuxièmement, un transfert de charges sur les collectivités locales, soit direct, par la diminution ou la stagnation des subventions, soit indirect lorsque les organismes ou les associations, qui seront moins aidés, viendront frapper à leur porte.

Troisièmement, une diminution inévitable de l'action culturelle, car les collectivités locales ne pourront, à elles seules, prendre le relais.

Quatrièmement, des choix prioritaires opérés au détriment d'autres secteurs culturels, réduits parfois à la portion congrue. Certes, il est normal, monsieur le ministre, que vous fassiez des choix et que vous fixiez des priorités, mais pas au détriment de secteurs qui ne sont pas seulement, ainsi que vous l'avez déclaré en commission, des « branches mortes » : il s'agit de secteurs essentiels, je le répète, pour notre vie culturelle, tels que la lecture publique et l'action culturelle.

Cinquièmement, un déséquilibre persistant entre la région parisienne et la province.

Sixièmement, l'équilibre, pourtant indispensable entre le milieu urbain et le milieu rural, est loin d'être satisfaisant. Votre objectif est que l'action en milieu rural représente le quart des interventions de votre ministère. Si l'objectif est louable, votre projet de budget, en dépit de quelques mesures ponctuelles ne traduit pas un véritable début de concrétisation.

Les deux secteurs les plus sacrifiés sont la lecture publique et l'action culturelle.

D'abord la lecture publique pâtit de la stagnation des crédits de fonctionnement et de la diminution notable des crédits d'investissement pour les bibliothèques centrales de prêt et les bibliothèques municipales. A cet égard, que sont devenues les

promesses du Président de la République ? Où sont les crédits que l'on pouvait espérer avec la promesse du dépôt d'un projet de loi de programme sur la lecture publique ? J'y reviendrai plus longuement en défendant cet après-midi un amendement adopté à la quasi-unanimité par les membres de la commission des affaires culturelles. Il demande la suppression des crédits correspondants pour protester énergiquement contre l'état de fait que je dénonce.

L'action culturelle est l'autre secteur sacrifié. Globalement, les crédits destinés aux organismes d'action culturelle augmentent de 6,4 p. 100 par rapport à 1980, ce qui équivaut à une diminution du pouvoir d'achat de 7,6 à 8 p. 100. Sur ces crédits sont prélevées les subventions pour les centres d'action culturelle et les maisons de la culture. Or ces subventions ne progressent que de 7 p. 100. Quant à l'A.T.A.C., association technique pour l'action culturelle, sa subvention de fonctionnement diminue de 25 p. 100, ce qui est contraire aux promesses faites. Le 3 décembre 1979, vous écriviez, monsieur le ministre, au président en exercice de l'A.T.A.C. : « Vous m'avez, je le reconnais volontiers, convaincu du rôle spécifique qu'a à jouer l'A.T.A.C. et... je souhaite qu'elle soit un interlocuteur à part entière de mon département ministériel ». Qu'en aurait-il été si vous n'aviez pas été convaincu ?

Les crédits alloués pour les actions en milieu rural et pour les chartes culturelles stagnent, ce qui signifie qu'ils diminuent en valeur absolue.

En bref, l'action culturelle dans son ensemble est sacrifiée. Tous les organismes d'action culturelle supportent de lourdes charges de salaires et de gestion des équipements — ces charges incompressibles représentent déjà de 55 à 70 p. 100 de leur budget. Elles augmentent, qu'on le veuille ou non, de 15 à 17 p. 100 par an. Avec des subventions en progression de 7 à 8 p. 100 seulement, la raison d'être des organismes d'action culturelle est sacrifiée, qu'il s'agisse de la création, de l'animation ou de la diffusion culturelle. Dans ce domaine, faute de moyens, les maisons de la culture ont réduit d'un tiers en trois ans leurs budgets. A ce rythme, dans deux ou trois ans, il sera facile d'affirmer que ces équipements ne sont que des machines administratives budgétivores et inutiles ! On ne saurait accepter cette situation vraiment insupportable : il faut accorder à l'action culturelle les moyens qui lui sont nécessaires.

J'en viens aux deux secteurs qualifiés par le ministre de la culture de prioritaires.

Pour la musique, l'art lyrique et la danse, les crédits progressent de 15,3 p. 100. L'effort essentiel porte sur l'enseignement musical. La subvention pour le nouveau conservatoire national supérieur de musique de Lyon s'élève de 6 millions 700 000 à 15 millions 700 000 francs. Celle des conservatoires nationalisés augmente de 41 p. 100, ce qui traduit un effort considérable. Six écoles de musique sont promues au statut d'école nationale, et deux écoles nationales au rang de régionales.

L'Opéra de Paris mis à part, la plupart des autres secteurs reçoivent une subvention de fonctionnement dont l'augmentation est voisine de celle du coût de la vie.

La commission, tout en reconnaissant l'effort accompli, souhaite néanmoins que des progrès soient faits pour l'aide aux écoles de musique non nationalisées, l'animation musicale dans les zones rurales et le développement des activités d'éveil musical — à cet égard les liaisons avec le ministère de l'éducation sont tout à fait insuffisantes. Elle émet le vœu, enfin, que la formation dispensée dans les conservatoires de musique intègre toutes les formes d'expression musicale, les musiques traditionnelles, certes, mais aussi les musiques modernes, y compris le jazz et le rock.

Les crédits en faveur du théâtre augmentent de 16 p. 100, mais la croissance recouvre de grandes disparités. Deux efforts notables sont entrepris. Le premier bénéficie au théâtre national de Chaillot, dont les crédits augmentent de 90 p. 100, ce qui devrait permettre à ce théâtre de fonctionner dans de bonnes conditions, ainsi que l'avait d'ailleurs demandé l'Assemblée l'année dernière encore. L'aide accrue à la création dramatique — elle s'élève de 3,5 à 5,5 millions de francs — profitera avant tout aux théâtres privés, qui étaient en crise, chacun le sait.

Mais les subventions en faveur des théâtres et des compagnies dramatiques autres que les théâtres nationaux n'augmentent que de 8 p. 100, ce qui aura des conséquences très graves non seulement pour les transferts de charges, mais aussi pour la vie même des compagnies. La situation faite au théâtre est insupportable et le bureau national de l'action pour le jeune théâtre vient d'ailleurs de démissionner afin de protester contre la situation catastrophique des crédits.

Quant à la mise en œuvre de la loi de programme sur les musées, les crédits prévus sont accordés pour la quatrième année consécutive ; l'application est donc conforme aux engagements pris. Au contraire, les difficultés de fonctionnement subsistent. Dans ce domaine, les crédits ne suivent pas, si j'ose dire, et, parallèlement, faute de personnel, par manque de crédits, des salles de musée sont fermées. Du statut des gardiens de musées et de monuments historiques, on parle toujours, mais les solutions n'apparaissent qu'avec une lenteur absolument catastrophique.

Les subventions d'investissement accordées aux services d'archives départementales et communales diminuent de 35,7 p. 100. Les crédits de fonctionnement sont maintenus, ce qui équivaut à une baisse de pouvoir d'achat.

Les investissements augmentent de 13,3 p. 100 pour les monuments historiques et l'inventaire, mais les crédits pour les dépenses de fonctionnement diminuent en francs constants.

Quant à l'opération « Patrimoine », qui a connu à l'évidence un certain succès, elle aura permis au Gouvernement de lancer à grand renfort de publicité plusieurs opérations, sans aucune garantie sur leur suivi. Les collectivités locales sont à présent contraintes d'assumer les dépenses de fonctionnement d'opérations engagées l'année passée.

Avant de terminer la présentation de mon rapport, monsieur le ministre, je tiens à vous exprimer une grave inquiétude et à vous faire part de deux préoccupations.

Mon inquiétude concerne le coût final du musée d'Orsay. Dans la loi de programme une enveloppe de 363 millions de francs était annoncée. Or selon un amendement adopté par le Sénat, « la dotation prévue pour le musée d'Orsay est définitive et non révisable ».

Monsieur le ministre, le 14 juin 1978 devant le Sénat, vous affirmiez que la somme que vous proposiez — légèrement supérieure à celle qui a été votée — tenait compte « des délais de réalisation » ce qui signifie, en bon français, « de l'inflation ». Bien sûr, elle était plus forte, mais enfin la différence n'est pas considérable sur l'ensemble du projet. Or maintenant, vous affirmez qu'il faut prendre en considération l'augmentation de l'indice du coût de la construction, la nécessité de mettre au point certains équipements — pour la sécurité, contre le vol — et le matériel audio-visuel, ainsi que les exigences de l'aménagement des abords immédiats.

A l'évidence, il s'agit, là, de préparer l'opinion et le Parlement à une augmentation considérable du coût de l'opération. Je ne peux pas citer de taux, bien sûr, mais certains parlent de 30, 40, 50 voire 60 p. 100. Personne n'en sait rien. En tous cas, ce que je sais, c'est que la volonté du Parlement, qui souhaitait une enveloppe non révisable, va être bafouée, et que le Gouvernement, puisqu'il s'agit d'une volonté du Président de la République, continuera l'opération, quel qu'en soit le coût.

A ce sujet, quatre questions se posent.

Premièrement, quel sera le coût exact de l'opération ? Quand le Parlement sera-t-il informé ?

Deuxièmement, n'est-il pas encore temps de faire des économies ?

Troisièmement, vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, que la réalisation des objectifs physiques de la loi de programme serait intégralement poursuivie, avec des inscriptions supplémentaires à partir de 1983. Or les dépassements pour le musée d'Orsay seront sûrement bien plus forts que pour les autres projets en cours de réalisation en province. Dans ces conditions, comment sera maintenue la parité entre Paris et la province ?

Quatrièmement, est-ce dans le cadre, déjà squelettique, du budget de la culture que seront prélevées les sommes supplémentaires ? Ce serait amputer considérablement les budgets des années à venir.

Enfin, je vais vous faire part de deux préoccupations partagées par la commission.

La première a trait à l'avenir des artistes interprètes, artistes de cirque, de l'art lyrique, des variétés, ou comédiens. En 1936, nous en avions en France 60 000, mais 20 000 en 1988 et seulement 15 000 en 1978. Actuellement, ils ne sont plus guère que 13 000. Les raisons de cette raréfaction sont multiples, mais l'une d'elles est fondamentale : c'est le développement

de la radio, de la télévision et des disques, maintenant des cassettes et demain des vidéo-cassettes. L'acteur et le chanteur, par exemple, ont été dépossédés de leur travail d'interprétation. Le travail enregistré tend à remplacer le travail vivant. Si les droits des auteurs sont reconnus pour la rediffusion des œuvres, celui des interprètes ne l'est pas. Ce phénomène ne peut que s'aggraver avec la « mondialisation » des films, et des émissions de télévision, ainsi qu'avec la multiplication des reproductions sauvages. En 1979, pour la première fois, le nombre des disques vendus en France a diminué.

Ces difficultés ont été au centre de la grande grève qui a secoué les Etats-Unis cet été, bloquant les studios de télévision et de cinéma pendant plusieurs semaines. En France, il est indispensable que le Gouvernement soumette au Parlement, comme le lui demande la commission, la ratification de la convention de Rome, qui date de 1961, sur la protection des artistes interprètes et exécutants : vingt-trois pays l'ont déjà ratifiée, et plusieurs pays européens s'apprêtent à le faire. La France sera-t-elle le pays le plus en retard ? Il est urgent d'agir. De plus, un projet de loi doit être déposé à brève échéance pour compléter la convention et l'adapter aux nouveaux moyens techniques qui se sont multipliés depuis 1961.

Ma seconde préoccupation porte sur les conséquences du développement de la télématique pour la culture. Les progrès de la télématique, avec l'installation progressive de terminaux à domicile, va transformer en profondeur le devenir culturel des Français. Abolissant les distances, multipliant les sources d'information, la télématique peut être libératrice : mais elle peut aussi faire peser de lourdes menaces sur notre culture. Elle peut entraîner l'aliénation, au profit des pays anglo-saxons, de notre patrimoine culturel et linguistique, la mondialisation de l'information et de l'audio-visuel avec, comme conséquence, la standardisation des individus et le gommage des cultures nationales ou régionales.

Maintenant tout est possible, le meilleur comme le pire : tout dépendra des options des responsables culturels. Or, actuellement, ces options risquent d'être prises en tenant compte simplement de l'enjeu industriel. On ne peut laisser agir seuls les technocrates, les multinationales ou le ministre des télécommunications. A ce sujet, monsieur le ministre, les réponses que vous avez fournies au Sénat, le 21 octobre, m'ont laissé perplexe, pour ne pas dire inquiet, je dois l'avouer.

Vous avez accepté, et c'est un point positif, qu'une réflexion et un début de concertation s'engagent sur les relations entre la presse et la télématique et entre la télévision et la télématique.

En revanche, je n'ai pas trouvé de réponse satisfaisante sur l'essentiel de l'enjeu culturel, c'est-à-dire sur tout ce qui touche aux relations entre les banques de données et la culture, entre la télématique et les cultures locales, entre la télématique et le pouvoir associatif, avec les possibilités de décentralisation envisageables. Rien non plus sur une question qui me semble fondamentale : la télématique contribuera-t-elle à réduire les inégalités culturelles ou à les aggraver ?

Aujourd'hui tout est possible, je le répète, mais il ne faut pas laisser seulement au milieu industriel et aux multinationales le soin d'occuper la place. Si nous attendons, trois ans ou cinq ans, il sera trop tard et nous ne pourrions que constater les dommages dramatiques subis par la culture française. Avec les banques de données, c'est vraiment l'ensemble du pouvoir culturel français qui risque d'être mis en cause.

Le Gouvernement a déjà indiqué récemment quelques-unes de ses intentions. La commission des affaires culturelles lui demande de les faire connaître plus précisément au cours d'un débat public qui ne saurait se clore sans que des orientations aient été définies par le Parlement. D'ailleurs, les aspects culturels doivent être intégralement pris en considération dans toutes les études et expériences en cours.

Telles sont les remarques que l'actualité m'a inspirées, en dehors même de la présentation de mon rapport.

En conclusion, mes observations, toutes acceptées par la commission, m'ont conduit à proposer à celle-ci le rejet des crédits demandés. C'est « un budget de l'insupportable », je le répète, et des élus conscients de leurs responsabilités ne peuvent l'accepter. Mais la majorité de la commission, qui forme aussi la majorité de cette assemblée en a décidé autrement, et elle l'a accepté : qu'elle en porte aujourd'hui, pour reprendre l'expression de certains, la responsabilité ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Ralite, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Je veux d'abord formuler une première remarque ou, plus précisément, émettre une très vive protestation : le rapporteur pour avis du budget du cinéma, que je suis, a été constamment gêné dans son travail. Je n'ai reçu que réponses elliptiques, ou bavardes, que réponses à côté ou in extremis. Le mieux est que je prenne un exemple.

Monsieur le ministre, je vous ai posé la question suivante : « Faites le point de l'industrie de l'image en France, des emplois, des structures industrielles, du chômage éventuel, des produits fabriqués. » Voici la réponse : « Le rapporteur a déjà eu communication des multiples statistiques publiées régulièrement par le centre national de la cinématographie, statistiques à partir desquelles il est loisible d'effectuer un diagnostic sur l'état de l'industrie cinématographique. En ce qui concerne les autres secteurs de l'audio-visuel, les données en sont communiquées aux rapporteurs compétents des deux assemblées parlementaires ! »

A mon avis, cette réponse constitue une double « incartade » au droit des rapporteurs. Premièrement, elle comporte un jugement sur l'opportunité d'une question du rapporteur. Deuxièmement, elle porte une appréciation sur la séparation des compétences des rapporteurs, qui ne relève que de la stricte autorité du Parlement ! C'est un déni de réponse !

Plus : quand des manifestations nationales se déroulent dans un domaine qu'il doit traiter dans son avis, le rapporteur est généralement invité. Eh bien moi, je suis évité. (Rires.) Dernièrement, à la visite des archives du cinéma de Bois-d'Arcy et à l'inauguration de l'exposition « Image et magie du cinéma français », fort belle au demeurant, je n'ai pas été convié.

Autre exemple typique de la façon de traiter le rapporteur du budget du cinéma : c'est la petite histoire du rapport Seydoux. Vous m'avez adressé, monsieur le ministre, le 24 octobre dernier, une lettre m'annonçant la publication du rapport Seydoux, publié par le nouveau « Journal officiel » du ministère de la culture ; Le Film français, et me transmettant un exemplaire de cette édition : mais ce rapport était prêt depuis la fin juin ; il était donc en circulation au sein du groupe de travail depuis la fin juin. Or les deux questions que je vous ai posées à ce propos à la fin juillet et à la fin septembre ont reçu la réponse suivante : « Quand ce rapport sera public, vous l'aurez ! » Si je n'avais pas protesté et si je n'avais pas obtenu que la commission des affaires culturelles et son président interviennent auprès de vous, ce rapport aurait été présenté d'abord à la presse. En effet, mardi dernier, il a été présenté par M. Seydoux lors d'une conférence au centre national du cinéma français où je n'étais pas invité — je ne suis pas de la presse, bien sûr mais dont je n'étais même pas informé, ce qui est aussi une forme de scandale !

Je dis que cela ne peut durer !

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Comme je ne démissionnerai pas, je dis que ce mépris du Parlement et, à l'intérieur du Parlement, ce mépris d'un parlementaire communiste, chargé d'une mission de responsabilité, doit cesser ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et plusieurs bancs des socialistes.)

Mais ce mépris atteint d'autres domaines et c'est ma deuxième vive protestation. Je suis allé la semaine passée à la 31^e chambre correctionnelle du Palais de justice de Paris pour suivre de près le procès qui oppose M. Cometti, propriétaire d'une petite salle à Livry-Gargan en Seine-Saint-Denis à Walt Disney, Siritsky-Parafance, etc., c'est-à-dire aux grandes compagnies.

De nombreux témoins sont venus et parmi eux, des personnalités officielles, dont le directeur d'un grand organisme cinématographique par ailleurs membre de votre cabinet. Je les ai écoutés attentivement. En gros, leur propos a été le suivant : « Notre rôle, c'est de favoriser la libre concurrence ». Fort bien, dans une économie dite « libérale ». Et la présidente du tribunal disposait là d'une information objective, mais à la surface des choses.

Car soyons clair : quatre salles faisaient l'objet du litige, une à Livry-Gargan et trois autour. Cette présidente du tribunal pouvait fort bien, après le témoignage que je viens d'évoquer, se dire qu'après tout, l'autorité cinématographique française demandait aux distributeurs de jouer le jeu de la concurrence.

Mais il lui manquait une information de taille : c'est que les trois autres salles appartiennent à l'union générale cinématographique et que son P.-D. G. avait prévenu les distributeurs que si, dans le cadre de la libre concurrence proncée par le C.N.C., ils ne pouvaient plus refuser de films à M. Comelti, ses salles ne les prendraient plus. Alors je dis que de la même manière qu'on se moque du Parlement, on se moque en d'autres lieux de l'autorité judiciaire.

Dans un pays comme le nôtre où, traditionnellement, il y a le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif, en l'occurrence — et pas seulement le haut fonctionnaire que j'ai évoqué — se moque de deux autres pouvoirs.

Je vous avais en effet précisément posé une question : quels accords existent sur différents plans, notamment sur celui de l'exploitation, entre Gaumont-Pathé, U.G.C., Parafrance — et j'ajoutais A.M.L.F. qui est en train de grossir ?

Voici votre réponse : « Il n'existe pas d'accords entre les quatre sociétés citées en ce qui concerne l'exploitation des films, mais de simples arrangements négociés à l'initiative des distributeurs des films qui associent les sociétés en question dans des cas considérés afin de créer des combinaisons favorables à la sortie des films ». C'est se moquer de la vérité ! Et après, on nous dit négocier un code de bonne conduite ? Mais commencez à bien vous conduire avec le Parlement, commencez à bien vous conduire avec le pouvoir judiciaire, commencez à bien vous conduire avec le cinéma français ! C'est cela, la grande question. C'est cela, l'objet de mes deux remarques précédentes. Je les fais avec gravité et je ne me satisfais pas d'une réponse de courtoisie.

Mais pourquoi une telle situation ? Tout simplement parce que le pouvoir exécutif que vous représentez ne peut pas vraiment débattre clairement publiquement de sa politique du cinéma dont vous organisez le déclin. Avec vous, c'est le cinéma français à l'encan. Et ne me dites pas qu'en France ça ne va pas trop mal, qu'en République fédérale d'Allemagne c'est pire, qu'en Grande-Bretagne c'est fini et qu'en Italie ça dégringole !

Deux remarques : premièrement, quand dix chômeurs français demandent que les choses changent, entendre de votre bouche qu'il y en a cinquante en République fédérale d'Allemagne n'est pas une consolation, d'autant plus — et c'est ma deuxième remarque — que c'est avec ces pays que, dans le cadre de la Communauté européenne vous prétendez apporter une solution aux maux du cinéma. Maintenant, l'Europe c'est sœur Anne. Elle serait, n'est-ce pas, le moyen de faire front contre les Etats-Unis ? De ce point de vue, les documents pleuvent qui montrent qu'elle est le relais de l'Amérique.

J'ai là un document sur la distribution européenne des films, que je ne détaillerai pas mais que je tiens à la disposition des parlementaires. Je prendrai deux exemples concrets.

Dans ce document, figure tout un résumé du travail accompli par M. Degand, qui préside le bureau européen du cinéma, et de M. Viot, qui a présenté un rapport intitulé : « Comment faire une distribution européenne ».

Premier exemple : en France, 50 p. 100 des films projetés sont français et 50 p. 100 étrangers, parmi lesquels une forte proportion de films américains. En République fédérale d'Allemagne, 16 p. 100 des films projetés sont allemands et presque 84 p. 100 pratiquement tous des films américains.

Accord européen ? Réciprocité, comme vous dites ? 50-50 maintenant ; avec 1984, on aboutira au résultat qu'il y aura encore plus de films américains en France.

Deuxième exemple : Gaumont vient de créer une société « Gaumont-Italia », présidée par le fils de Rossellini. Or parmi les accords de production passés entre les deux Gaumont à l'échelon européen, je suis bien obligé de constater que les trois premiers concernent des coproductions qui seront mises en scène par Ettore Scola, Bolognini et Liliana Cavani.

Loin de moi l'idée de rejeter ces immenses créateurs de cinéma. Mais j'ai l'exigence, comme devrait l'avoir une assemblée comme la nôtre que dans ces coproductions les cinéastes français soient pris en compte.

En vérité, vous appliquez cette « petite phrase » de M. Poniatowski — il n'est pas sujet à caution pour révolutionnarisme avancé : « Si les Etats veulent construire une véritable Europe, ils devront favoriser une véritable culture européenne qui ne pourra pas se contenter d'être l'addition pure et simple des différentes cultures nationales qui ont cours en Europe. » C'est clair !

D'ailleurs dans le questionnaire que je vous adressais, monsieur le ministre, sur l'état des conversations entre le Gouvernement français et la Communauté européenne vous m'avez répondu d'une manière bien « embrouillardisée ». (Sourires.)

Vous n'exposez même pas les incompatibilités qui existent et que la Commission des Communautés met pourtant en avant. Vous ne précisez pas quels aménagements vous seriez disposé à accepter.

Une phrase : « Le Gouvernement français a fait savoir à maintes reprises qu'il était parfaitement disposé. » Mais à quoi ? Vous ne justifiez pas les raisons de votre décision relative à ce que vous seriez conduit à ratifier. Je vous ai posé cette question : « Que pensez-vous de ce que vient d'accepter le gouvernement anglais pour le cinéma à la requête de la Communauté ? » Vous m'avez répondu : « C'est l'affaire du gouvernement anglais. » Mais la Communauté comprend l'Angleterre !

Il y a là quelque chose de très grave. En vérité ce n'est pas à l'Assemblée européenne, quelle que soit l'origine de la saisine, de s'occuper du cinéma français. C'est une question qui nous concerne nous, ici et pas ailleurs.

Nous sommes pour la coopération. Sans elle, il n'y a pas de cinéma. Mais pour coopérer, il faut exister. Nous sommes pour un grand cinéma français qui soit créateur.

Il reste quelques problèmes urgents que je veux brièvement évoquer. Ayant été conduit à protester, je n'ai forcément plus beaucoup de temps, monsieur le président.

La première caractéristique de la politique que vous ne pouvez effectivement pas discuter, c'est le désengagement de l'Etat. Le budget du cinéma représentera l'an prochain 0,75 p. 100 du budget de la culture, 19 p. 100 de moins que celui de 1980, 35 p. 100 de moins que celui de 1979, soit 0,0036 p. 100 du budget total de l'Etat. Avec ça, comment pouvez-vous tenir vos engagements ?

Dans la première partie du projet de loi de finances, un amendement a été déposé visant à construire un nouveau bloc de stockage de films à Bois-d'Arcy, à la suite de l'incendie du Pontel. Au mois d'août, vous avez déclaré que vous débloquentez quatre millions de francs. Je ne les trouve pas. Il paraît que dans le fonds de soutien, 1,7 million de francs ont été prélevés sur la production pour être affectés à cette action. Mais cela ne fait pas le compte. Le patrimoine s'en occuperait aussi, ajoute-t-on au ministère, mais il n'a pas encore affecté ses crédits ! Qu'il les affecte ! On ne vote que sur ce qui est lisible. D'ailleurs, cela ne ferait pas encore le compte.

C'est bien beau de construire un bâtiment de stockage mais c'est un peu comme un malade qu'on hospitalise : il faut des infirmiers pour le soigner, du personnel en plus...

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Un chirurgien !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Pour Bois-d'Arcy, le budget complet ainsi nécessaire s'élèverait à 6,5 millions de francs. J'ai fait le calcul : cela représente un dix millièmes du budget de l'Etat. Le Parlement pourrait tout de même avoir le droit, dans une discussion budgétaire, de proposer une rallonge d'autant !

Mais ce désengagement de l'Etat répond à une visée, la création d'un vaste ensemble, l'ensemble Gaumont. C'est la deuxième caractéristique de votre politique.

Vous pourrez consulter dans mon rapport un organigramme sur ce qu'est aujourd'hui cette société. Qu'on ne me dise pas : « C'est un holding culturel français. » Il a plein de fuites vers les Etats-Unis par ses accords récents avec R.C.A., par ses accords plus anciens avec Fox. Il s'agit d'un complexe de distribution internationale qui a une base française, mais qui ne s'appuie pas sur une véritable industrie nationale et qui, dans ce secteur, va bientôt faire la loi dans notre pays.

Enfin, troisième caractéristique de votre politique, le fonds de soutien n'augmente que de 1,5 p. 100 : dix fois moins que l'inflation. Or les frais de gestion du C.N.C. augmenteront et il ne restera qu'un million, d'après mes calculs, à se répartir entre tous les bénéficiaires du fonds.

Autrement dit, l'Etat démissionne. Gaumont devient envahissant et le fonds de soutien se languit. Et tout cela se produit quand les nouvelles techniques approchent avec tous les moyens de nature à accroître encore la présence américaine.

Voilà quelques grandes questions que je voulais évoquer. Je terminerai en soulignant que mon allusion au cinéma américain n'est pas le signe d'une position hostile à son encontre. Mon

collègue Houël, par exemple, qui préside aux destinées de la ville de Vénissieux, dans le Rhône, a organisé un « mois des U.S.A. » J'y serai d'ailleurs jeudi soir pour y prendre la parole. C'est dire que nous n'avons aucun ostracisme à l'égard du grand cinéma américain. Mais nous voulons que le cinéma français existe.

Je suis venu ce matin avec un peintre argentin : « Quand j'étais bibliothécaire en Argentine, la France, pour moi, c'était une lumière », me disait-il. Cette lumière, c'est notre devoir qu'elle continue de briller. Elle a des sources nationales. Pour Aragon, la culture, « celle des masses, des peuples ou des nations, selon comme vous les appelez », c'est de l'humanité qu'elle a ses solides racines, c'est du profond des nations qu'elle tire ses origines et son principe d'accroissement et de renouvellement. »

Pour terminer...

M. le président. Je suis vraiment d'une indulgence presque coupable à votre égard, monsieur le rapporteur.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. J'ai dépassé mon temps de parole de deux minutes, monsieur le président.

M. le président. Ah non ! Vous l'avez dépassé très largement.

Vous avez émis de nombreuses protestations. Il fallait faire un rappel au règlement si vous le désiriez. Là, vous êtes sorti de votre rôle de rapporteur. Je suis désolé. Vous avez droit à dix minutes et vous en avez utilisé seize !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Je vais donc terminer, mais j'aurais aimé évoquer la nécessité d'une remise sur le chantier de la définition du fonds de soutien, la nécessité du doublement de l'avance sur recettes et de sa régionalisation, la nécessité d'une fiscalisation réduite pour les salles d'art et d'essai — 2,1 p. 100 de T.V.A. — la nécessité de stopper la libération du prix des places qui galopent vers les 30 francs, la nécessité d'aider la petite exploitation. Des pétitions se multiplient au sujet de l'art et l'essai. L'association Cinéma public en a collecté 10 000.

Je voulais dire aussi quelques mots sur le document que vous venez de publier : la violence à la télévision, parce que si je ne suis pas favorable aux bandes filmées pleines de violence que diffuse pour les enfants la télévision...

M. le président. Monsieur Ralite, je vous en prie, concluez !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. ...j'en suis contre le fait que le cinéma, par télévision interposée, se trouve contrôlé. Il y a quelque chose de dangereux, une nouvelle censure.

Voilà, j'en ai terminé.

M. le président. Voilà bien longtemps que vous le laissez entendre.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Je regrette de ne pas avoir pu développer tout ce qu'il aurait été nécessaire d'exposer.

M. Antoine Gissinger. Etait-ce l'avis de la majorité des membres de la commission ?

M. Michel Péricard. Ce n'était pas tout à fait le même !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Monsieur Gissinger, vous le savez bien, vous avez assisté aux débats en commission...

M. le président. Pas de dialogue, monsieur Ralite !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Nous pouvons tout de même causer !

M. le président. Vous le ferez dans les couloirs !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. J'aurais pu dire plus à une condition, celle de ne pas avoir été obligé de protester contre les difficultés que j'avais rencontrées pour faire mon travail de rapporteur.

Ceci dit, il ne vous étonnera pas que les membres de la majorité de la commission, malgré l'intérêt qu'ils ont dit prendre...

M. Antoine Gissinger. Ne vous ont pas suivi !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. ...aux raisonnements que j'ai développés, aux faits que j'ai rapportés — le procès-verbal en témoigne d'ailleurs — n'ont pas suivi ce qu'ils ont appelé d'un mot ironique, mais j'ai l'habitude, ma « dialectique ». C'est pourquoi ils ont décidé de voter pour...

M. Antoine Gissinger. Voilà !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. ...ce qui reste du budget, déjà si pauvre habituellement, du cinéma.

Il ne vous étonnera pas non plus que, pour ma part, en conformité avec l'intérêt du cinéma, des cinéastes, je vote au contraire contre, c'est-à-dire pour le cinéma français. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Antoine Gissinger. Tu par'es !

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Quel est l'avis de la commission, monsieur Ralite ? Pouvez-vous le répéter ?

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. J'ai dit que la commission, malgré l'intérêt qu'elle avait porté, lors d'une réunion qui fut assez longue, à mon rapport — vous avez souri, monsieur Robert-André Vivien, c'est donc que vous aviez très bien entendu — n'approuvait pas la dialectique du rapporteur et qu'elle était pour le budget.

M. Michel Péricard. C'est clair !

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Voilà. Merci bien !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Quant à moi, j'étais contre, car j'étais pour le cinéma.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Votre dialectique n'est pas de la casuistique !

M. le président. Monsieur le président de la commission des finances, vous prolongez la présence à la tribune de M. le rapporteur !

Dans la discussion, la parole est à Mme Leblanc.

Mme Chantal Leblanc. Malraux disait : « L'Etat n'est pas fait pour diriger l'art, mais pour le servir ». Avec ce budget pour 1981, monsieur le ministre, vous voulez diriger l'art et la culture à leur perte, vous voulez non pas les servir, mais les asservir à la loi de la demande, à la loi du profit.

Depuis votre arrivée rue de Valois, vous avez réussi le tour de force de faire descendre le budget de votre ministère en dessous de la moitié du 1 p. 100. On mesure mieux ainsi la réalité des promesses de M. Barre qui s'était engagé dans le programme de Blois à doubler, en cinq ans, les crédits du ministère de la culture.

Vous présentez cette année un budget de régression jamais égalé : moins 1,8 p. 100 par rapport à celui de l'an dernier. Vous prétendez élaguer les branches mortes ? Mais avec ce budget de 0,48 p. 100 par rapport à l'ensemble, vous voulez couper les corps vivants, assécher la sève nourricière.

Ecoutez tous, vous, monsieur le ministre, et vous aussi, députés de la majorité qui vous apprêtez à priver de vie la culture et la création vivante, les cris d'alarme et d'accusation de celles et ceux, artistes, créateurs, professionnels de l'action culturelle, qui refusent le déclin culturel de notre pays.

Ecoutez Jean-Pierre Vincent, directeur du théâtre national de Strasbourg vous accuser : « Ce qui est désormais en jeu, c'est la création artistique vivante ; cette vie artistique existe bel et bien mais elle crève et va continuer de crever si rien n'est fait pour éviter la catastrophe. Les subventions qu'on nous annonce constituent un assassinat en règle ».

Ecoutez Dominique Quéhec, directeur de la maison de la culture d'Amiens : « Oui, les maisons de la culture sont en danger ».

Ecoutez Gilbert Guiraud, de Chambéry : « L'association pour la maison de la culture préfigure depuis seize ans un équipement culturel qui n'en finit pas de ne pas être construit ».

Ecoutez le directeur de la maison des arts André-Malraux de Créteil : « Faute d'un rattrapage financier, serait confirmée aux yeux de tous la volonté d'étouffer notre maison ».

Ecoutez celui de la maison de la culture du Havre : « Le vingtième printemps sera-t-il celui de nouvelles coupes sombres ? ».

Ailleurs, on ne parle plus de programmations mais de projets, d'activité minimale.

Alors, monsieur le ministre, allez-vous oser prendre la responsabilité de cet assassinat collectif ? Ecoutez les cris poussés par ces artistes que vous mutiliez dans leur vie de créateur, qui sont venus à l'appel de notre parti avouer leur faiblesse, pour qu'elle devienne une force comme le souligne l'un d'entre eux, chorégraphe.

Qu'ils soient comédiens, danseurs, chorégraphes, écrivains ou plasticiens en recherche d'un lieu pour travailler ou luttant pour rester là où ils sont, musiciens, peintres, chanteurs, ils réclament leur droit au travail, la possibilité de vivre avec dignité de leurs créations, ils demandent que leurs partitions soient « mises en bruit », pour reprendre les mots d'un musicien ; ils veulent rencontrer le public.

Allez-vous, monsieur le ministre, signer enfin la convention de Rome ? Allez-vous enfin mettre en discussion un projet de loi sur les droits des artistes interprètes ? Ecoutez les représentants de l'association des bibliothécaires français vous accuser d'endeuillement la lecture publique ; mon ami André Duremèa reviendra sur cette grave question.

Ecoutez la voix du syndicat français des acteurs : en 1936, leurs effectifs étaient de 30 000, en 1980, du tiers. Et la licence d'études théâtrales vient d'être supprimée des enseignements à Censier.

Ecoutez la voix des marionnettistes, lisez le memorandum que notre groupe vous a adressé, songez à tous nos festivals d'être menacés de disparition par votre politique : sur 200, on en compte 125 en rupture de subvention.

Que vont devenir le festival de Carcassonne et celui de La Rochelle ? Et le festival de la côte d'Opale auquel vous n'accordez que 25 000 francs sur un budget de 2 500 000 francs ? Que faites-vous pour l'Automne culturel de Tourcoing dans le Nord qui, pour un budget de 732 000 francs, ne reçoit pas de vous un seul franc ?

C'est ainsi que vous entendez développer les initiatives culturelles des régions, particulièrement en milieu rural, pour reprendre les termes d'un document que vous avez publié le 29 octobre ? Mon ami Pierre Girardot reviendra d'ailleurs sur cette question. Pour cacher tous ces manques, vous faites un grand tapage autour du théâtre national de Chaillot avec Antoine Vitez, autour du théâtre du Rond-Point avec Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud, autour de l'Opéra avec Bernard Lefort, autour de l'installation de l'école de danse de Béjart. Tant mieux pour eux ! Mais, entre nous, monsieur le ministre, Béjart, voilà des années qu'il travaillait à l'étranger ; Barrault, c'est vous-même qui l'avez expulsé du théâtre d'Orsay, il a donc bien fallu que vous le renchiez ; quant à Vitez, les crédits qui lui sont alloués n'égaleront pas ceux que votre ministère envisageait de lui accorder quand Mme Giroud était assise à votre place. Ce sont autant de pas en avant que nous ne nions pas. Mais derrière, vous cachez pudiquement le retrait de 500 000 francs à la Comédie-Française, le non-respect de votre engagement quant à la reconstruction du théâtre de l'Est parisien, le report pour la dix-septième année consécutive de l'ouverture de la maison de la culture de Chambéry, la fermeture pendant quatre mois du théâtre de la Criée à Marseille, l'année de son inauguration ; la situation particulièrement préoccupante de la création théâtrale dans l'espace occitan, le non-financement, malgré vos promesses, des centres d'action culturelle comme celui de Montreuil en Seine-Saint-Denis ; la ligne budgétaire de l'action culturelle dont le taux d'augmentation est inférieur de moitié à celui de l'inflation, la terrible absence de subventions d'équipement, la diminution de 25 p. 100 de la subvention à l'association technique pour l'action culturelle.

Votre attaque est tellement panoramique que je n'ai pu traiter toutes les questions, notamment celle, capitale, de la musique. Mais la discussion des amendements nous permettra de nous expliquer sur tous ces points.

Après tous ces mauvais coups contre la création vivante, vous osez déclarer que « le rôle du ministre de la culture est d'assurer la capacité des créateurs à créer, d'assurer la liberté des créateurs ».

Vous discourez pour masquer l'état de pénurie dans lequel vous laissez volontairement les moyens de création.

Vous savez que vous mettez à mort les acquis de trente ans d'action culturelle décentralisée. Alors, pour essayer d'enrayer les luttes qui montent, vous promettez que « 1982 sera l'année du renouvellement des contrats, nous ferons alors un effort particulier ».

Vous accusez les professionnels d'être des bureaucrates, alors que votre politique empêche les maisons de la culture de répondre à leur mission de création et d'animation, et que votre dessein est d'en faire à terme de simples établissements d'accueil de tournées, que l'Etat n'aura plus besoin de subventionner.

Vous accusez les professionnels d'être élitistes, d'avoir une audience trop restreinte. Mais la faute en revient-elle aux professionnels de la culture ou aux ministres successifs qui ont arrêté à seize les soixante-quatre maisons de la culture prévues par Malraux, qui n'ont implanté que vingt centres dramatiques nationaux, ou bien à vous, monsieur le ministre, qui par ce budget mettez à la casse des locaux et des moyens sans lesquels la culture vivante ne peut plus ni rencontrer ni élargir son public ? Est-ce la faute des professionnels de la maison de la culture vivante ne peut plus ni rencontrer ni élargir son public depuis trois ans, les subventions de l'Etat n'ont plus suivi la hausse du coût de la vie et si la maison a été obligée d'abandonner ses activités spécifiques en direction du public scolaire, des entreprises, et n'a plus eu les moyens de présenter ses spectacles dans les quartiers d'Amiens ?

Après avoir bien cassé les institutions, après avoir bien creusé l'écart entre la création vivante et la majorité du peuple, et sous prétexte d'éviter le gaspillage des fonds publics, vous voulez vous désengager encore plus et transférer vos charges sur le dos des collectivités locales, faire appel au mécénat et aux industries culturelles. Vous présentez votre projet de budget comme résultant d'un effort sans précédent d'économie et de recherche de l'utilité maximale des crédits nouveaux.

En clair, en période de crise, la culture devient hors de prix. D'ailleurs M. Bertrand Eveno, directeur de votre cabinet, l'explique : « Dans notre industrie, jusqu'à la première d'un spectacle, on ne fait qu'accumuler les coûts, en attendant des recettes aléatoires ». Mais vous oubliez d'ajouter que l'activité culturelle est aussi une activité économique florissante qui représente 2 p. 100 du produit intérieur brut national, qui, selon *Le Nouvel Economiste* du 13 octobre 1980, réalisera cette année 60 milliards de francs de chiffre d'affaires.

Alors, il n'y a pas d'argent pour la culture ?

Vous nous suggérez de nous tourner vers les collectivités locales. Mais celles-ci n'en peuvent déjà plus de votre politique de désengagement.

Prenons l'exemple de la ville de Reims : l'Etat n'intervient — maison de la culture et centre dramatique exceptés — qu'à concurrence de 0,4 p. 100 des activités culturelles — bibliothèques, musées, conservatoires, associations, etc.

Le mécénat ? Vous l'appellez de vos vœux puisque vous avez reconnu tout crûment, monsieur le ministre, que « l'argent privé ne saillit pas la culture ». Votre seul regret est qu'il ne soit pas assez développé. C'est sans doute pourquoi votre ministère lance une opération en ce sens. Vous pouvez, en effet, déjà vous féliciter que siègent au conseil d'administration de l'Orchestre de Paris le président de la Compagnie bancaire et le directeur général adjoint de Thomson, que des tournées à l'étranger de l'Orchestre national aient été patronnées par une association où siège le directeur des études de Paribas, qu'une association ait été nouvellement créée pour le rayonnement de l'Opéra de Paris, dont le président, M. Jérôme Seydoux, est le président directeur général de Pricel et que les premières assises sur le mécénat d'entreprise se soient tenues à Neuilly le 11 juin 1980 et qu'il y ait été fait état des nombreux avantages de ce système.

I. B. M. peut ainsi faire oublier par ses actions en faveur de la culture qu'elle gagne beaucoup d'argent et la F. N. A. C. peut reconnaître avoir fait de son action culturelle la base de sa politique commerciale.

Dans votre logique, ce n'est plus la peine de gaspiller les fonds publics pour financer les institutions puisque, selon M. Augustin Girard, directeur de votre service des études et de la recherche, « leur rôle est remis en cause par l'industrialisation de la culture ».

Plus besoin de centres dramatiques, de maisons de la culture, de centres d'action culturelle, de conservatoires, de musées, de bibliothèques, d'orchestres, etc., puisque M. Girard estime que

« les progrès de la démocratisation et de la décentralisation culturelle sont en train de se réaliser avec beaucoup plus d'ampleur par les produits industriels accessibles sur le marché qu'avec les produits subventionnés par la puissance publique ».

Quant à vous, monsieur le ministre, vous programmez ce bel avenir pour la culture : « L'idéal serait que l'Etat intervienne comme correcteur, c'est-à-dire comme investisseur si le privé se dérobaient devant le financement de tels spectacles sous prétexte que ce spectacle, qui serait par ailleurs d'une extrême qualité, n'assurerait aucune rentabilité ».

Où sera, dans ces conditions, la relation vivante qui fait la nature de la représentation publique, relation morte dans le spectacle filmé ? Qui décidera de ce qui sera enregistré et diffusé, si ce n'est le profit financier et idéologique ? D'ailleurs M. Girard avoue : « On distribue essentiellement ce qui a du succès » et le directeur d'I. B. M. ajoute : « Le mécène d'entreprise veut bien associer son nom, mais à une œuvre dont la conception et l'objet soient compatibles avec la vision du monde et de la société de son entreprise ».

Mais où sera, dans tout cela, la liberté du créateur, non seulement celle de créer mais aussi celle de rencontrer le public quand l'industrie et l'Etat filtreront, contrôleront, soumettront aux lois du marché et à la logique de la rentabilité l'action culturelle, quand ne seront plus diffusés majoritairement que des sous-produits culturels, essentiellement américains ?

Non, pour toutes ces raisons, nous ne pouvons accepter, monsieur le ministre, les orientations que vous prenez avec ce projet de budget. Vous n'avez pas le droit d'abandonner votre responsabilité nationale et publique à l'égard de la culture. Vous devez répondre aux besoins des activités culturelles, qui naissent dans toutes les régions, dans tout le pays. Vous devez donner plus d'artistes à la France pour alimenter la culture française d'aujourd'hui et de demain.

Vivre, travailler, décider, créer, se cultiver au pays, voilà ce que nous voulons ! Et nous appelons l'ensemble des créateurs, artistes, animateurs, spectateurs à lutter pour faire en sorte que « produire français » devienne aussi une réalité pour la culture. Car c'est seulement à partir de cette création française que la nécessaire coopération culturelle internationale que nous voulons développer pourra s'élargir.

Je terminerai par cet appel à la lutte lancé par Georges Marchais (rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union de la démocratie française) « La classe ouvrière est frustrée de ce que le génie humain crée de plus beau. C'est une injustice fondamentale et c'est un péril pour l'essor de la culture, car cette immense frustration la prive d'un immense public et de toutes les capacités et valeurs qu'il recèle. Aussi la lutte pour la culture est-elle indissociable de la lutte pour une meilleure vie et un meilleur travail, de la lutte pour une société plus juste. L'accès du peuple à la culture passe par la suppression de la domination de l'argent ».

C'est grâce à cette lutte commune des créateurs et de la classe ouvrière que nous pourrions vous faire reculer, monsieur le ministre, que nous pourrions faire reculer l'inacceptable ségrégation, que nous pourrions faire reculer la « casse » de notre potentiel culturel national. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Un budget en progression de 11,55 p. 100, alors que le budget général augmente de 16,5 p. 100, une majoration inférieure à celle du coût de la vie, la part du budget de la culture dans le budget de l'Etat passant de 0,57 p. 100 en 1979 à 0,55 p. 100 en 1980 et 0,48 p. 100 en 1981, voilà le constat brut. Votre marge de manœuvre sera donc très réduite cette année, monsieur le ministre.

Tout n'est pas noir cependant, comme on a essayé de nous le démontrer depuis près d'une heure.

Il est nécessaire de rappeler que l'Etat a multiplié ses dépenses culturelles par 2,3 en francs constants au cours des dix dernières années.

Il est bon de rappeler que la France est le seul pays européen qui dispose par exemple de huit orchestres de valeur internationale ; que l'année dernière nous avons donné plus de 6 500 concerts ; que le nombre de disques a été multiplié par quatre en dix ans.

Il est opportun de rappeler que nos écoles de musique comptent plus de 1 200 000 élèves.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Qui paie ?

M. Jean-Paul Fuchs. Il est bon de rappeler qu'en France neuf Français sur dix ont la télévision.

M. Jean-Michel Boucheron. Tout va bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Ils sont ainsi en contact avec le théâtre, la musique, le lyrique, le cinéma. Les images du monde entier suscitent de ce fait dans la plupart des foyers, réflexion, discussion et donc progrès culturel. On n'insiste pas assez sur la révolution culturelle due à la télévision.

Dans le département du Haut-Rhin, 130 écoles de musique permettent à 8 000 élèves de suivre des cours.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Combien d'ouvriers ?

M. Jean-Paul Fuchs. Dans la seule ville de Colmar on a donné l'année dernière 150 spectacles au théâtre municipal pour 15 000 personnes ; 1 500 élèves fréquentent les écoles de musique ; nous avons prêté 380 000 livres à 12 000 personnes.

La France n'est donc pas le désert culturel comme on essaie de nous le démontrer depuis trois quarts d'heure. (Interruptions sur les bancs des communistes.)

Toutefois ce bilan relativement optimiste mérite d'être nuancé.

M. Pierre Forgues. Ah bon !

M. Jean-Paul Fuchs. La culture en effet n'est pas encore accessible à tous.

L'écart reste considérable entre les catégories socio-professionnelles — il va de 1 à 10 pour le théâtre, de 1 à 12 pour le concert, et de 1 à 4 pour les bibliothèques — ou compte tenu de la grandeur de la commune : il est de 1 à 10 pour le théâtre, de 1 à 2,2 pour le cinéma entre les communes rurales et Paris par exemple.

Si la télévision augmente le nombre de spectateurs — elle le multiplie par quatre pour le théâtre et par cinq pour le concert — on retrouve les mêmes écarts entre catégories socio-professionnelles, même s'ils se réduisent.

Ces comparaisons prouvent le rôle déterminant du niveau de vie, des conditions de travail, de l'école — dont on doit souligner l'ouverture sur le monde du travail et sur le monde artistique — de l'équipement culturel, de l'organisation de la diffusion, de l'aide aux collectivités et aux associations. Mais cela est un problème d'ensemble.

Ce bilan mérite aussi d'être nuancé parce que nos progrès restent inférieurs à ceux d'autres pays. En République fédérale d'Allemagne, par exemple, presque tous les lycées disposent d'un orchestre. La République démocratique allemande compte deux fois plus de scènes lyriques que nous. L'Anglais lit deux fois plus que le Français, le Russe ou l'Américain trois fois plus, alors que, nous le savons tous, le livre reste l'instrument par excellence de la démocratisation de la culture.

Le projet de budget de 1981 permettra-t-il de réduire les inégalités ? Contribuera-t-il à élever le niveau culturel du Français, car le lien est étroit entre développement culturel et développement économique ?

Il est difficile d'être totalement affirmatif, même si l'on ajoute à ce budget les 6,3 milliards de francs de la radio et de la télévision, les 350 millions de francs du centre national du cinéma et les 60 millions de francs de la caisse des monuments historiques.

Vous nous proposez, monsieur le ministre, trois priorités.

La première est la poursuite de l'effort en faveur de l'enseignement musical. Vous tenez vos promesses : les crédits augmentent de 15,3 p. 100, permettant de majorer de 20 ou 25 p. 100 le montant de la participation de l'Etat, de doter six écoles de musique du statut national, de transformer deux écoles en conservatoires de région et de créer quelques ateliers musicaux.

Tout cela n'est pas négligeable. Il faut cependant voir toute la réalité. Cette aide ne concerne que les 28 conservatoires de région, les 44 écoles nationales de musique et les 70 écoles agréées, c'est-à-dire 100 000 élèves alors que plus de 1 200 000 fréquentent les écoles de musique.

L'Etat n'a versé, en 1980, que 60 millions de francs alors que les collectivités locales ont déboursé 630 millions de francs. Bien que les progrès accomplis ces dernières années soient réels, des efforts restent à faire si l'on veut que toutes les écoles, que tous les conservatoires s'ouvrent sur la cité, que se développent l'animation et la formation, en liaison avec les associations de musique, spécialement en milieu rural.

A ce sujet, je relève que l'aide aux formations instrumentales et symphoniques augmente de 13,7 p. 100, les crédits de la décentralisation lyrique et chorégraphique de 13,6 p. 100, ce qui ne nous permettra que très peu d'initiatives nouvelles dans ce domaine.

Les subventions de fonctionnement aux théâtres nationaux — deuxième priorité — progressent de 20,6 p. 100 car vous souhaitez faire un effort particulier dans le domaine de la création, monsieur le ministre.

La subvention au théâtre national de Chaillot a plus que doublé : elle permettra de redonner à ses deux salles leur vocation initiale de lieu de création — dix à douze spectacles par an — et de constituer une équipe artistique d'une quinzaine de personnes.

La compagnie Jean-Louis-Garrault-Madeleine-Renaud pourra s'installer dès 1981 au Palais de Glace : il en coûtera 20 millions de francs à l'Etat.

Les actions de soutien à la création dramatique seront sensiblement renforcées. Des mesures nouvelles permettront l'installation au Palais de Chaillot de l'école de danse, confiée à Maurice Béjart.

Enfin, l'extension de la procédure du 1 p. 100 pour la décoration à la plupart des bâtiments financés par l'Etat permettra d'accroître sensiblement le volume de la commande publique.

Mais il faut reconnaître que ces priorités ont leur contrepartie. L'augmentation de la subvention à la Comédie-Française et aux autres théâtres nationaux est inférieure à l'érosion monétaire et celle des autres compagnies dramatiques — vous en subventionnez 177 — ne dépasse pas 8 p. 100.

Vous poursuivez aussi — troisième priorité — une politique de protection et de valorisation du patrimoine puisque la dotation augmente de 13,13 p. 100.

L'effort est considérable, après celui de l'année dernière. Nous nous en félicitons, mais votre budget permettra tout juste de parer au plus pressé, vu l'ampleur de nos besoins.

Vous respectez aussi les décisions de la loi-cadre sur l'équipement des musées : 19,4 p. 100 de hausse par rapport à 1980.

Ces engagements permettront de réaliser des travaux au Louvre, à Versailles, à Fontainebleau, à Saint-Germain-en-Laye.

L'investissement le plus lourd reste celui du musée du XIX^e siècle dont nous craignons, comme les rapporteurs, que le coût ne soit plus élevé que prévu.

Notre déception, en revanche, est beaucoup plus grande dans le domaine de la lecture publique pour laquelle nous avions demandé, lors de la discussion des projets de budgets de 1979 et de 1980 le dépôt d'une loi-cadre.

Lorsque, au mois de janvier 1979, le Président de la République a demandé, en conseil des ministres, au ministre de la culture et de la communication de lui présenter des propositions pour le développement de la lecture publique, nous pensions que des mesures concrètes allaient suivre et qu'elles se traduiraient par une priorité dans ce projet de budget.

Or, en francs constants, les crédits d'équipement pour les bibliothèques municipales diminuent d'une année à l'autre de 30 p. 100, et ils sont inférieurs de 48 p. 100 à ceux de 1974, année au cours de laquelle l'Etat avait aidé à construire 46 700 mètres carrés de bibliothèques. En 1981, les surfaces subventionnées ne pourront excéder 7 000 mètres carrés. Pourtant, près de quarante villes ont manifesté leur désir de construire 50 000 mètres carrés, et, dans les quatre ou cinq années à venir, les besoins s'élèveront au minimum à 200 000 mètres carrés.

Les crédits de fonctionnement régressent de 15 p. 100 en francs constants. Aucun emploi n'est créé, et les crédits sont très faibles pour la restauration et l'entretien de nos très riches collections.

Les bibliothèques centrales de prêt ne sont pas mieux traitées. Sur les soixante-seize qui existent actuellement, trente-sept seulement sont installées dans des bâtiments construits spécialement. Dix-sept départements n'en sont pas encore pourvus,

et pourtant aucune création n'est envisagée. Les crédits d'équipement permettront tout juste de construire une annexe et de renouveler les bibliobus. Quant aux crédits de fonctionnement de ce secteur, ils sont également en diminution.

Les crédits du centre national des lettres, qui progressent fortement parce qu'ils sont alimentés par le produit de la redevance sur la reprographie et de la redevance sur l'édition, ne compenseront pas totalement ce dégauchement.

Monsieur le ministre, nous vous demandons instamment de déposer un amendement qui permettrait d'augmenter considérablement les crédits relatifs à la lecture publique.

Une telle initiative est d'autant plus nécessaire que les difficultés assaillent l'édition, et qu'elles ont encore été accrues à la suite de la libération des prix. La majorité des libraires et des éditeurs constatent une diminution de la vente des livres de qualité, des livres prétendus difficiles, des livres d'auteurs peu connus. Ils craignent en outre une réduction du nombre de points de vente.

Je terminerai en évoquant quatre problèmes qui me préoccupent.

D'abord, sans vouloir opposer Paris et la province, force est de reconnaître que la part de la capitale reste belle dans ce projet de budget. Les grandes institutions nationales — Opéra, Beaubourg, Comédie-Française et Orsay — prennent près de 25 p. 100 du budget, et les nouvelles grandes opérations — Chaillot, Palais de Glace, Orsay — sont toutes réalisées dans la capitale, et ce n'est pas encore cette année que la tendance sera infléchie.

Ensuite, dans tous les domaines, sauf celui de l'enseignement de la musique, la part des collectivités locales devra croître pour maintenir la vie culturelle. C'est vrai, en particulier, dans le domaine de l'action culturelle, secteur pour lequel le budget ne prévoit qu'une augmentation de 6,4 p. 100. J'aurais souhaité, monsieur le ministre, que vous puissiez poursuivre la politique des chartes qui donne d'excellents résultats, en Alsace notamment, et permet de mettre en valeur la culture régionale. Cette politique coûte cher, mais elle a le mérite, grâce à la concertation, de définir des objectifs clairs et les moyens de les atteindre.

Par ailleurs, il faut développer les actions culturelles dans les zones rurales. Or les crédits n'augmentent guère d'une année à l'autre, et cela à un moment où de nombreux ministères — éducation, jeunesse et sports, agriculture — se préoccupent de ces activités.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Paul Fuchs. J'ai l'impression que la concertation dans ce domaine n'est pas encore totalement au point.

Enfin, je souhaite que l'aide aux associations soit développée.

Monsieur le ministre, il y a deux ans, lors de la discussion de votre projet de budget, j'indiquais que nous décelions une volonté de mener une politique culturelle cohérente et de permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture. Je ne pouvais que vous approuver, et j'avais alors formulé deux souhaits : que vous restiez longtemps au poste que vous occupez et que vous disposiez des moyens financiers pour mener à bien votre politique.

Nous approuvons toujours votre volonté de mener une politique culturelle cohérente. Nous nous réjouissons que vous soyez toujours ministre de la culture et de la communication, mais nous sommes pas tout à fait certains que le budget que vous nous présentez, et qui est lié à la situation économique du pays, vous donnera les moyens de réaliser l'essentiel de vos projets. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Fillioud.

M. Georges Fillioud. Pauvre monsieur Lecat ! (Sourires.)

J'ignore s'il est, en votre gouvernement, des ministres heureux. S'il en existe, je n'en n'ai point rencontré. J'en connais des béats, j'en connais des hilares, j'en connais des pas tristes. S'il en est, parmi ceux-là, qui sont contents d'eux, vous en êtes un autre !

Vous voici, en effet, avec pour compagnon d'infortune l'incertain M. Soisson, l'un des deux seuls membres du Gouvernement à devoir se présenter cette année devant l'Assemblée nationale avec un budget diminué en moyens par rapport à celui de l'an dernier.

Culture et communication, jeunesse et sports, même combat ! Combat en retraite. Combat en repli. Combat en défaite. Combat perdu. Combat non livré. La livrée que vous portez vous empêche de vous battre, comme les ailes de l'albatros l'empêchent de marcher.

Ce doit être « dur, dur » pour un homme tel que vous de cultiver l'inculture dans les jardins publics, en regardant par-dessus les clôtures, les fleurs qui fleurissent dans les jardins secrets qui vous sont interdits.

Dans *Mœurs*, Voltaire a, par avance, écrit de vous, de vos semblables : « Les ministres qui seront toujours les hommes du prince, tant que la nation n'influencera pas dans le gouvernement, ont tous vendu leurs concitoyens à leur maître. »

A quel prix cette vente ? Pas cher, puisque vous bradez. Au moins auriez-vous pu essayer de soutenir les cours dans une société marchande où tout se vend, où tout s'achète, à condition de payer le prix, y compris l'art, le talent et la vertu.

M. Pascal Clément. Et vous, c'est combien ?

M. Georges Fillioud. Mais vous, vous soldez ! Ce sont les grands soldes annuels d'automne, enchères de la culture dont vous êtes le commissaire-priseur...

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Georges Fillioud. ...et dont vous nous présentez ce matin le bilan déficitaire pour solde de tout compte, tandis qu'épanouis et ravis, les commerçants de l'art, de la création et de la pensée font juter un marché de plus en plus juteux, à mesure qu'y sont moins défendus les intérêts nationaux.

Voilà qui fait bien, en effet, l'affaire de ceux qui font des affaires ; ceux qui ne créent rien, mais qui achètent ce qui se crée pour le revendre ; ceux qui font créer en confection les modèles qu'ils jugent les plus aptes à satisfaire au mieux le goût de leurs clients ; ceux qui soustraient les idées et l'imagination, qui sous-païent le talent et maltraitent les artistes qui en ont ou auraient pu en avoir si on leur avait donné la possibilité de l'exprimer ; ceux qui fabriquent et commercialisent le son, l'image, la pellicule, la bande magnétique, le disque et ce qu'on y grave, le papier et ce qu'on y imprime, la toile et ce qu'on y peint, la pierre et la terre et ce qu'on y sculpte, les écrans, les petits, les grands, les en noir et blanc et les en couleurs, et les reflets qui s'y reflètent ; ceux qui débilitent l'originalité et le génie de la France d'aujourd'hui en tranches, au mètre, au poids, à la surface, à la minute, au plus offrant.

Tous ceux-là, monsieur le ministre de la culture, sont vos obligés, et par bien des voix entendues ou murmurées, on les entend dire merci. Ils savent ce qu'ils vous doivent. Ils vous doivent de prospérer, tandis que la richesse culturelle du pays s'y perd.

Voyez leur chiffre d'affaires, voyez le vôtre.

Vous avez bien mérité le mérite de l'austérité. En ce temps d'inflation, vous êtes presque le seul en baisse. Dommage qu'avec vous le niveau, les moyens et les ambitions de la culture française soient aussi menacés de faillite.

Nous ne serons pas des juges commissaires complaisants pour cette liquidation. Il est des banqueroutes frauduleuses. Celle-ci est au moins douteuse, quels que soient les déguisements et les habiletés dont votre adresse l'habille.

Diderot l'a dit mieux que je ne saurais le faire : « Les lumières des ministres ne sont point une preuve de la vérité d'une religion. Quel culte plus absurde que celui des Egyptiens ? Et pourtant quels ministres plus éclairés ? »

Eclairé, monsieur le ministre, vous l'êtes d'une lumière crue, et même cruelle. Vos pieds sous le banc du Gouvernement sont au tiède. Mais Diderot disait : « On loue la vertu, mais on la hait, mais on la fuit, mais elle gèle de froid, et dans ce monde, il faut avoir les pieds chauds. »

Pour les vôtres, ça va, mais voyons les comptes.

Vous êtes en dessous de la moitié du permis, du promis, du minimum et du raisonnable.

D'autres l'ont souligné avant moi, et notamment tous ceux qui se sont succédé à cette tribune, y compris M. Fuchs, qui, si j'en juge par sa tristesse, va sans doute refuser de voter les crédits de la culture. Mais je n'ai pas dû entendre la totalité de son raisonnement.

Tous les autres budgets croissent dans des proportions diverses, alors que le vôtre diminue. Les autres comptent les points, alors que vous êtes de plus en plus en arrière de la virgule !

« Quoi qu'on fasse » — c'est encore Diderot qui parle — « on ne peut se déshonorer quand on est riche. Mais vous êtes pauvre, au point d'y avoir perdu jusqu'à l'honneur. »

Cela fait maintenant vingt ans, monsieur le ministre, que les premiers conseillers gaullistes du premier plan gaullien réclamaient que la France d'alors, et déjà éternelle, consacre 1 p. 100 de ses ressources à sa vie intellectuelle et artistique.

André Malraux, dont vous êtes le successeur, mais pas l'héritier — les prophètes n'ont pas de descendance — avait épousé cette espérance. Il vivait en tout cas avec elle. C'était Malraux, c'était l'espoir. Vous l'avez rompu. Vous avez rompu. Et comme il en va des vieux couples qui se cassent, vous êtes l'homme offrant à la délaissée, pour pouvoir partir, une dérisoire pension alimentaire avec laquelle il lui faudra bien tenter de subsister.

Sordide ? Oui, sordide. C'est là le seul raisonnement à tenir sur les chiffres que vous présentez.

Apprendre et comprendre, entendre et écouter, regarder et voir sont des mouvements naturels de l'homme. Vous avez choisi de n'y pas répondre, de déléguer à d'autres le soin de le faire, sachant qu'ils le feront avec leur « fric » et pour le « fric ».

Extraordinaire démission dans un domaine tel que celui-ci ! Extraordinaire désertion !

Sur ce front où se joue pourtant le sort de la seule vraie guerre de notre génération, celle de l'intelligence contre la consommation, comment pouvez-vous accepter, sans combat, de la perdre ? Et pourtant, vous y êtes résigné, vous y avez consenti. Et vous voici assis, tranquille, au banc du Gouvernement, en silence.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Je veux bien vous interrompre !

M. Antoine Gissingier. Il faut bien qu'il soit assis !

M. Michel Péricard. Et en silence, pour pouvoir entendre !

M. Georges Fillioud. Il existe plusieurs façons de s'exprimer, monsieur le ministre, et vous en avez fait souvent la démonstration, qui consistent à ne rien dire ou à parler beaucoup pour que n'apparaisse pas la vérité des choses. Et s'il faut s'en tenir à ce que vous avez écrit ou fait écrire dans la note de synthèse de votre projet de budget, alors, en effet, vous ne dites rien.

M. Michel Péricard. Il y en a d'autres qui feraient bien de se taire !

M. Georges Fillioud. C'est un véritable problème que le Parlement ne peut pas ne pas prendre au sérieux : la culture, en France, est véritablement en péril. Elle est mise à l'encaen.

Les lettres, c'est devenu l'édition. La musique, c'est devenu l'enregistrement, R. K. O et play-back. L'œuvre peinte et sculptée, ce sont les copies qu'on multicopte pour les vendre dans les F.N.A.C. et les prisunics. Le théâtre, c'est ce qui passe « ce soir » à la télé, qu'on a rejoué l'avant-veille sur les boulevards, où l'on ne rejoindra d'ailleurs bientôt plus rien, parce que les théâtres, un à un, meurent, et que ceux qui restent sont malades.

L'art vivant, c'était quoi ? Quand ? Où ? Pourquoi ? Pour qui ? Avec qui ? Pour quoi faire et comment ?

Ceux qui pensent, ceux qui veulent, ceux qui inventent, ceux qui conçoivent, tous ceux-là sont considérés comme dangereux. Qu'on les neutralise ! Qu'on les classe ! Qu'on leur coupe les vivres ! Qu'on leur coupe la vie !

Ceux qui animent ou voudraient animer, ceux qui « culturent » ou voudraient « culturer », ceux qui décentralisent ou voudraient décentraliser, tous ceux-là sont à abattre. Redoutables, redoutés, ils dérangent ou pourraient déranger. Il faut donc les ranger, accessoires devenus sans usage dans une société qui n'a pour finalité que de se perpétuer, telle qu'en elle-même elle se contemple et se complait.

Vingt-quatre images/seconde, nous a enseigné le cinéma, c'est la capacité d'absorption de l'œil et du cerveau. Les super-malins chercheurs en sont à chercher malignement à nous

faire consommer la vingt-cinquième image, mais les vingt-quatre premières sont, depuis longtemps, abandonnées pour l'essentiel aux marchands de pellicule, ceux qui capitalisent sur pellicules et micro-films les chefs-d'œuvre en péril pour ne sauver de leur péril que ce qui pourra leur être profitable.

Car le patrimoine aussi est en grand danger. Non seulement, l'avenir est insulté, non seulement le présent est nié, mais encore on se résigne à laisser s'effacer le passé.

Au rythme des crédits qui nous sont proposés, il faudra encore quatre-vingts à cent ans pour achever l'inventaire des richesses de notre histoire et pour évaluer les dommages que le temps leur aura fait subir.

Il est vrai que l'urgence cesse dès lors qu'il n'y a plus rien à faire. Ce n'est pas le linéol qui fait le mort, et s'il n'y a pas de linéol pour l'enterveiller, le mort n'en n'est pas moins mort, et c'est cela qui est tragique.

Que l'ère giscardienne ne survive pas dans l'histoire comme le temps d'une promotion des arts, après tout, tant pis ! La France a reçu d'autres périodes où l'obscurantisme a régné, où son génie n'a pas jailli.

On dira : « Que reste-t-il de celui qu'on appelait Valy ? » Rien en ce domaine. Ce n'est même pas lui qui aura fauté pour engendrer le Paris de demain, ni le trou de terre des Halles, ni le trou d'argent de la Villette, ni les tours de la Défense, ni les berges de la Seine, ni le musée d'Orsay, décidé avant et sans lui, rien sauf le retour de Béjart dû au caprice de Madame Sœur. A part cela, rien. Il n'aura rien laissé. Rien de rien. Et son Gouvernement conservateur n'aura même pas su conserver ce qu'il aurait pourtant fallu conserver, du moins préserver.

Que nous reste-t-il à faire ? Il nous reste à dire non. Il nous reste à dire que nous voulons autre chose, et que cette autre chose est possible.

Les rapporteurs ont bien analysé la pauvreté, sinistre et résignée, que vous proposez et les chiffres qui la traduisent. Je ne vais pas les répéter, mais vous n'avez pas le droit d'écrire, comme vous l'avez pourtant fait dans votre note de synthèse, que le Gouvernement poursuit en 1981 sa politique culturelle avec trois volets d'action prioritaires : un effort particulier en faveur de la création et de la diffusion, la poursuite de l'effort en faveur de l'enseignement musical, et la poursuite de la politique de protection et de valorisation du patrimoine.

Tout cela est faux, archifaux ! Poudre aux yeux ! M. Tissandier, rapporteur de la commission des finances, et néanmoins de vos amis, écrit : « La diffusion artistique ne se présente pas sous un jour très favorable. Les crédits font l'objet d'abaissements importants, la non-reconduction des manifestations exceptionnelles liées à l'Année du patrimoine étant ici aggravée par un programme d'économies spécialement rigoureux sur ce chapitre. » Et il ajoute : « Les crédits d'entretien et de réparation des monuments historiques prévus pour 1981 sont pratiquement identiques au niveau déjà atteint en 1979. » Quant aux dotations d'investissement il les juge ainsi : « Leur progression profite sensiblement plus aux monuments appartenant à l'Etat qu'aux monuments relevant des collectivités locales. »

Ainsi, pour tout le monde, le coup d'esbroufe de « Année du patrimoine » apparaît pour ce qu'il est, comme une super-opération super-publicitaire, avec agitation des médias pour faire causer dans les salons. Quelques crédits que vous avez retirés ailleurs pour les mettre là entretiennent l'illusion. Puis, plus rien. L'année est finie. On passe à autre chose. Le patrimoine a un an de plus, et reste en l'état, en mauvais état. Ah ! si, vous avez obtenu tout de même quelque chose : des sacrifices plus importants des collectivités locales.

N'est-ce pas là, au fond, tout ce que vous cherchiez ? C'est bien non votre politique — le terme est trop noble pour qu'on vous l'applique — mais votre tactique : faire payer aux communes et aux départements vos dettes et vos traites. C'est vrai dans tous les domaines de votre « compétence ».

Chartes culturelles : crédits d'équipement en régression, crédits de fonctionnement maintenus au niveau de 1980, donc baisse de moyens.

Maisons de la culture : baisse de moyens.

Centres d'art dramatique : baisse de moyens.

Musées : « on exécute la loi programme » dites-vous. Soit ! Mais c'est aux musées nationaux que vont l'essentiel des fonds. Pour ceux de province, les villes continueront bien entendu d'y pourvoir.

Musique : vous dites que « nous poursuivons l'effort pour l'enseignement ». Pour qui ? Pour le conservatoire national de Lyon ! — Très bien, merci pour lui, merci, monsieur Barre — et pour quelques conservatoires d'Etat. Mais les mille écoles municipales de musique qui enseignent à travers la France à un million d'élèves se partagent ce qui reste, c'est-à-dire une subvention qui se situe entre 0 et 3 p. 100.

Théâtres : vous rendez enfin au théâtre national de Chaillot les moyens d'exister — ce que l'Assemblée vous réclame depuis trois ans — après l'avoir, pendant trois ans, empêché d'accomplir sa mission. Ce n'est pas trop tôt, c'est bien la moindre des choses.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est normal !

M. Georges Fillioud. Mais, si les moyens des théâtres nationaux augmentent de 20 p. 100, ceux des autres théâtres ne progressent que de 8 p. 100 seulement. Il s'agit, là encore, d'une baisse des moyens qui, pourtant, étaient déjà dérisoires. Les contribuables locaux paieront ou les compagnies crèveront !

Entendons-nous bien : je ne demande pas qu'on accorde moins aux grandes institutions culturelles nationales : Opéra, Comédie française, Louvre, Versailles, Beaubourg. Je demande qu'on n'achève pas les chevaux, « d'orgueil ou de feu » ceux qui labouront les terres lointaines que vous avez classées impropres à la culture et qui sont tout le reste de la France.

Bibliothèques enfin et lecture publique : tout a été dit. Circulez, il n'y a rien à lire ! La bibliothèque de Romans reçoit de l'Etat une aide de 3 p. 100. La ville paie le reste. Car il y a même des Romains qui savent et qui aiment lire ! Mais, pour vous, ce monde-là, c'est le tiers France du sous-développement intellectuel.

Je suppose que la situation doit être à peu près identique à Autun où le Président célébrait il y a quelques jours, avec la mémoire de Vercingétorix, ces « merveilleuses villes moyennes qui font la France profonde ». Mais, pour les villes moyennes, moins de sollicitude verbale et plus de solidarité active seraient plus utiles et rendraient aussi davantage crédible les discours d'un candidat qui est encore président.

Ce même candidat-président fut un moment — cela a été rappelé tout à l'heure — rapporteur spécial du budget de la culture. A l'époque l'Etat était gaulliste. Lui déjà ne l'était plus. C'était au temps du « oui mais ». Il avait alors réclamé « de l'or » pour la culture, expliquant qu'il fallait, que l'on pouvait et que l'on devait en trouver. « De l'or », c'était son mot. Il aurait pu en choisir un autre : dire par exemple, de l'argent, des diamants... Il a dit « de l'or ». Comment, depuis lors, l'or en plomb vil s'est-il changé ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Péricard.

M. Michel Péricard. Monsieur le ministre, vous l'entendrez quelquefois au cours de ce débat : votre budget de cette année est en légère diminution en valeur relative. Cette baisse nous oblige à vous interroger sur la façon dont vous comptez faire face à l'ensemble de vos responsabilités. Toutefois, contrairement à certains, nous écouterons vos réponses.

Votre budget n'étant pas le seul à favoriser l'action culturelle, il est regrettable que nous ne disposions pas d'un document récapitulant l'ensemble des interventions de l'Etat dans ce domaine.

Comme je ne veux pas croire qu'il s'agisse d'un désintéret de l'Etat pour la culture ou d'une volonté de réduire à quelques fonctions traditionnelles les activités de votre ministère, il faut, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez clairement votre vision générale de la vocation du ministère de la culture.

Etant donné que le VIII^e Plan est pratiquement silencieux sur les problèmes de la culture, ne croyez-vous pas nécessaire d'ouvrir, en 1981, un grand débat pour définir les orientations et les finalités de votre département pour la nouvelle décennie ?

Et que l'on ne vienne pas nous dire qu'il y a mieux à discuter, que l'heure est à des préoccupations plus sérieuses et plus pressantes. Qu'y a-t-il de plus pressant et de plus sérieux que de nous permettre, en cette période de crise, de gagner un supplément d'âme, ce seul superflu qui ne soit pas un luxe réservé à des privilégiés ?

Monsieur le ministre, je voudrais, pour commencer, vous poser une question précise sur vos intentions à l'égard des maisons de la culture et des centres d'animation culturelle.

Il est possible, et parfois certain, que les maisons de la culture n'aient pas toujours pu ou su répondre aux intentions initiales d'André Malraux. Le moment n'est-il donc pas venu de repenser le problème dans son ensemble, comme vous le proposez les responsables de ces maisons ? Ce grand rendez-vous devrait permettre de redéfinir les objectifs et les moyens des maisons de la culture, tout en écartant certaines difficultés administratives et en supprimant quelques mainmises locales sur lesquelles je ne veux pas trop insister.

En ce qui concerne la lecture publique, les crédits proposés sont inacceptables ; la commission les a repoussés. Le bruit court que vous annonceriez une heureuse nouvelle à ce sujet. Nous l'attendons avec intérêt.

J'ajoute, monsieur le ministre, que l'évolution des conditions de la commercialisation du livre décidée l'an dernier nous cause quelques soucis. En effet, la librairie traditionnelle court de réels périls face aux grandes surfaces de vente et, surtout, la littérature, lente à trouver son public, risque d'être submergée par des produits de grande consommation.

Puisqu'il faut choisir parmi tant de sujets, plus passionnants les uns que les autres, j'appelle aussi votre attention sur les dangers que font peser sur les professions artistiques les moyens modernes de reproduction, qu'il s'agisse du magnétoscope pour l'image ou du magnétophone pour le son. L'usage des cassettes est à tel point répandu qu'une nouvelle forme de piraterie vient d'apparaître. Claude Sautet nous montre ainsi, dans son dernier film, *Un mauvais fils* — et pour la première fois, me semble-t-il — un petit truand dont l'activité consiste à vendre des cassettes pirates. Des professions entières sont menacées par ces nouveautés. Le préjudice subi est si évident que l'on s'étonne que certains de vos collaborateurs, monsieur le ministre, se posent encore la question.

Pourquoi ne pas suivre le rapport de M. Seydoux sur le cinéma et les propositions raisonnables de la S. A. C. E. M. concernant les auteurs ou compositeurs, qui recommandent, ce qui est fort légitime, l'institution d'une taxe de 10 p. 100 maximum sur les cassettes vierges ? Cela augmenterait peu le prix d'achat des cassettes et le produit de cette taxe permettrait de remédier en partie aux graves dommages causés aux professionnels qui ne vivent que des droits d'auteur. Je précise qu'une telle mesure serait conforme aux recommandations de l'U. N. E. S. C. O., du Conseil de l'Europe et de la Communauté économique européenne et qu'elle a déjà été prise par des pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Suisse.

Le retard n'est pas encore trop grand pour le pays qui a eu l'honneur d'inventer le droit d'auteur, mais on ne peut plus attendre : des maisons de disques ferment leurs portes, des professionnels sont volés tous les jours ! Il paraît que cette question ne peut pas être étudiée avant l'élection présidentielle. Mais quel est le rapport ? Les activités de ce pays ne vont tout de même pas toutes s'arrêter avant une élection dans laquelle, me semble-t-il, il y a plus de Français qui ne sont pas candidats que de candidats déjà connus !

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Michel Péricard. Pour relancer la chanson de qualité et la musique contemporaine, ne faudrait-il pas créer une grande école nationale et, pour y préparer, donner aux conservatoires et écoles de musique la possibilité de créer des enseignements adaptés ?

Avant de conclure, permettez-moi, monsieur le ministre, d'évoquer l'Année du patrimoine.

Je veux attester ici, malgré les plaisanteries faciles qui ont été faites tout à l'heure, du succès de l'Année du patrimoine. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ce succès, j'ai pu le constater dans une région qui n'est pas la moins dotée, celle d'Ile-de-France. Mais je sais aussi que d'autres régions ont connu des succès semblables.

Des monuments ont été sortis de l'oubli : Vincennes, la perspective de Meudon, Port-Royal, ça n'est pas rien, monsieur Fillioud, même si vous ne savez pas où cela se trouve ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La renaissance de ces monuments sortis de l'oubli est irréversible.

Par ailleurs, des centaines, voire des milliers de manifestations, ont eu lieu dans l'Ile-de-France, et ce dans tous les domaines : musique, théâtre, photo, cinéma, livres, arts plastiques. Nous allons en dresser le bilan dans quelques jours.

M. Pierre Forgues. Et à Toulouse ?

M. Michel Péricard. Au-delà de ce bilan, largement positif — cela n'a été ni le gadget ni l'alibi que certains redoutaient, moi le premier — il y a cette extraordinaire prise de conscience de ce que le patrimoine n'est pas limité à un ou deux domaines et qu'il se construit tous les jours. Nous créons aujourd'hui le patrimoine que nos enfants reconnaitront comme tel.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Très bien !

M. Michel Péricard. Il est certain qu'en matière de culture, il ne saurait y avoir de budget satisfaisant, car les exigences sont illimitées. Nous n'aurions certes pas été fâchés, monsieur le ministre, que vous disposiez de plus de moyens, mais l'usage que vous en faites est, sans doute, le meilleur possible.

En conclusion, je ne souhaite pas, pour ma part — et cette question essentielle a fait l'objet d'un débat au sein de notre commission — que l'Etat finance seul la culture.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Michel Péricard. Les pays où existe un tel système n'ont rien pour nous séduire. L'Etat ne doit pas tout payer, tout décider, tout régenter comme le voudraient certains. Ce n'est pas notre conception de la culture. Occupez-vous de ce qui vous concerne, monsieur le ministre, et seulement de cela.

Non, madame Leblanc, Malraux et Marchais, ce n'est pas le même combat. Gardez vos références, laissez-nous les nôtres. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

La culture a, certes, besoin de moyens, mais elle a aussi et surtout besoin de liberté. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Girardot.

M. Pierre Girardot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le besoin de culture concerne l'ensemble de la population, aussi bien les ruraux que les habitants des petites villes ou des centres urbains. Toutefois, l'austérité de la politique gouvernementale conduit à une ségrégation qui est à l'opposé de ce qu'il serait possible de faire, à notre époque, pour diffuser la culture à l'ensemble de la population.

L'Etat se dérobe à ses obligations. Le quart de vos crédits qui est destiné à la culture rurale, c'est le quart de moins de 0,5 p. 100 du budget de la nation. C'est dérisoire. Et vous proposez que l'on atteigne ce pourcentage progressivement sur plusieurs années !

En attendant, l'essentiel de l'effort financier est demandé aux collectivités locales qui ont, selon vos propos, à choisir entre cent mètres de bordure de trottoir et une action culturelle !

Chacun doit savoir que l'Etat perçoit 85 p. 100 du produit de tous les impôts, et les collectivités locales seulement 15 p. 100.

C'est dans ces conditions que le dévouement sans limite de quelques-uns de nos concitoyens de province permet cependant de maintenir à bout de bras quelques spectacles de théâtre et des ciné-clubs. De même, des communes, aux ressources pourtant limitées, pallient la carence de votre ministère et celle du ministère de l'éducation en faisant enseigner à leurs frais la musique dans les écoles, en achetant les livres pour les bibliothèques, en organisant des cours de danse et de dessin sans aucune aide.

Je vais citer quelques exemples.

A Sisteron, petite ville de 7 000 habitants, chaque année, lors des « Nuits de la Citadelle », cinq à six spectacles sont montés avec la participation d'artistes de très grande qualité, dont les sociétaires de la Comédie française. La plus puissante forteresse construite par Vauban, qui servit pendant la dernière guerre à l'internement de centaines de patriotes, se prête merveilleusement au théâtre, et ce dans le cadre de l'un des plus beaux paysages de France. Cependant, la commune, le département et les organisateurs s'efforcent à maintenir cette activité culturelle qui est la seule de ce genre dans le département. Pendant plus de vingt ans, les organisateurs n'ont bénéficié d'aucune subvention d'Etat. Celle qui leur a été attribuée en 1980 est très insuffisante. Sera-t-elle seulement maintenue ?

A Sainte-Fulie, petite ville de 3 000 habitants, le théâtre municipal de 600 places offre une scène spacieuse pour les ballets, mais les troupes de passages furent rares pendant des

années jusqu'à l'installation récente de l'une d'elles : le théâtre de Haute-Provence. Les artistes de talent de cette troupe rayonnent alentour, font de l'animation dans les écoles, mais ils vivent chichement, car la subvention communale et celle du département sont loin de suffire pour compléter leurs recettes.

Le cinéma rural, qui permettait chaque semaine aux villageois de très nombreuses communes de se réunir, a totalement disparu. Dans les petites communes, chacun reste chez soi devant son poste de télévision. Les programmes ne sont pas tous de qualité et, parfois, la deuxième et la troisième chaîne ne sont pas encore reçues dans les zones montagneuses. Alors que le département ne perçoit pourtant rien du produit de la redevance, dont une part devrait pourtant servir au financement de ces infrastructures, c'est lui qui doit financer les frais considérables d'établissement de relais.

On peut donc parler de mépris à l'égard de ceux qui devraient accéder à la culture. Cette politique de la majorité giscardienne a d'ailleurs son prolongement dans les municipalités dévouées au pouvoir. C'est ainsi que le maire d'une petite ville de l'Hérault a supprimé la possibilité dont disposaient une association de femmes et des personnes du troisième âge de se servir d'un local, qu'il a laissé mourir la maison des jeunes en lui refusant toute subvention et qu'il a fait détruire une fresque peinte il y a trois ans à l'occasion d'un festival occitan.

M. Jean-Claude Gaudin. Je suppose que c'est encore un maire giscardien !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Oui, monsieur Gaudin, c'est à Bédarieux !

M. Claude Wilquin. Ils ne savent pas où c'est !

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Ralite, et les dialogues entre députés sont interdits.

Poursuivez, je vous prie, monsieur Girardot.

M. Pierre Girardot. Les richesses considérables que représentent nos bâtiments anciens, nos vieilles pierres, les langues et la littérature régionales, ainsi que la transmission orale sont dédaignées. Quels trésors cependant ! Frédéric Mistral, le traditionaliste, et Clovis Hugues, l'un des premiers députés du parti ouvrier français de Jules Guesde, n'ont-ils pas écrit dans la même langue provençale avec un égal talent ? L'un et l'autre voulaient déjà que chacun puisse vivre, travailler et se cultiver au pays.

Vous parlez de décentralisation, monsieur le ministre, mais vous n'en donnez pas les moyens. Le désert culturel s'étend comme le désert économique, et ce pour les mêmes raisons. Ceux qui exportent leurs capitaux à l'étranger et cassent notre industrie ne sont, dans le meilleur des cas, que des dilettantes de la culture régionale.

La vie associative dans les villages et les petites villes se dégrade. Le nombre de sociétés musicales diminue et vous venez de leur porter un nouveau coup en réduisant les crédits alloués à la fédération des centres musicaux ruraux qui est pourtant si utile aux communes qui passent des contrats avec elle. De même, vous ne tenez aucun compte des difficultés qui assaillent la fédération française des ciné-clubs dont vous reconnaissez cependant le rôle irremplaçable.

Le parti communiste, lui, a une autre conception de l'activité culturelle en milieu rural. Il demande qu'elle bénéficie d'une aide de l'Etat beaucoup plus substantielle : la capacité des forces productives françaises le permet. Toutefois, cette aide financière ne doit en aucune manière s'accompagner d'une tutelle supplémentaire. Des milliers d'animateurs bénévoles ont d'ailleurs la capacité de prendre en main la plus grande partie de la responsabilité de l'animation culturelle de nos provinces. La proposition de loi déposée par le groupe communiste qui prévoit la création de conseils économiques, sociaux et culturels régionaux répond à cette attente. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. About.

M. Nicolas About. Monsieur le ministre, à l'occasion de la discussion de ce projet de budget, je consacrerai mon propos à un problème que M. Péricard a évoqué.

Ce problème revêt une importance particulière compte tenu non seulement de ses implications économiques et sociales mais surtout de ses conséquences sur le rayonnement de notre

culture nationale. Je veux parler des difficultés que rencontre le développement de l'industrie phonographique et des problèmes que soulève la protection juridique des créateurs et des interprètes. Il s'agit d'ailleurs de deux volets d'un même dossier qui appelle, de la part du Gouvernement, une politique globale et volontariste.

Sur le plan économique, l'industrie phonographique française a subi, au cours du dernier exercice, une diminution sensible de ses ventes et les tendances dégagées en 1980, malgré une certaine reprise, font apparaître une relative stagnation. On constate que notre industrie se trouve dans une situation défavorable pour lutter contre les agressions que subissent le disque et la cassette enregistrés et pour garder son rang dans la compétition internationale.

Compte tenu des multiples activités industrielles et commerciales qui gravitent autour de ce secteur de production, une aggravation de la situation aurait, sur le plan économique et dans le secteur de l'emploi, des conséquences extrêmement préjudiciables.

Face à cet état de fait, certaines mesures s'imposent afin de soutenir le dynamisme de notre production nationale. La première, qui ne dépend pas exclusivement de vous, monsieur le ministre, relève de la fiscalité. La T. V. A., au taux de 33,3 p. 100 appliquée aux disques en France est la plus élevée du monde. Il est contestable que les disques, véhicules de culture et objets de loisirs, soient taxés au taux majoré des produits de luxe. Il conviendrait, comme cela a été le cas pour le cinéma, que l'allègement du taux de la T. V. A. favorise la diffusion de plus en plus large des œuvres musicales et contribue, en abaissant le coût des disques, à lutter contre la pratique des enregistrements pirates.

Cette dernière considération me conduit à évoquer le second aspect de mon propos : la protection des producteurs, compositeurs et interprètes face au développement préoccupant aussi bien de la reproduction privée licite que de la piraterie illégale. Il s'agit d'un problème que vous connaissez pour l'avoir souvent dénoncé, mais les remèdes mis en œuvre sont loin d'être à la mesure du mal.

Il convient sans doute de marquer les distinctions qui s'imposent entre ces deux formes de reproduction. Toutefois, pour les auteurs, les compositeurs, les artistes ou les producteurs phonographiques, l'utilisation ou la possession par un particulier d'une cassette pirate ou d'une cassette vierge enregistrée par ses soins cause le même préjudice dans un cas comme dans l'autre : une vente qui n'a pas lieu.

Le développement d'un phénomène qui empêche tous ceux qui concourent à l'élaboration d'un disque d'en tirer une juste rémunération risque de freiner à terme le rayonnement de notre patrimoine culturel.

Si les effets néfastes de la reproduction privée et de la piraterie industrielle sont très voisins, les moyens d'y remédier ne sauraient relever de la même approche.

S'agissant de la reproduction privée, on sait qu'en 1979 120 millions de cassettes étaient en possession de particuliers dont plus de 80 p. 100 étaient employées à des copies de disques ou d'émissions de radio ou de télévision.

Plusieurs Etats étrangers étudient les mesures législatives susceptibles de résoudre le problème posé par cet engouement. Dès 1965, l'Allemagne a institué une redevance maximale de 5 p. 100 sur les ventes en gros d'appareils enregistreurs, au bénéfice des auteurs artistes et producteurs de phonogrammes.

Il m'apparaît que notre pays devrait s'engager rapidement dans cette voie en instituant une redevance minime, comme l'a demandé M. Péricard, sur la vente en gros des appareils de reproduction et des cassettes vierges. Cette redevance, ainsi que l'ont souligné les experts de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'U. N. E. S. C. O. dans un rapport de 1977, ne devrait pas être « considérée comme un impôt ou une taxe parafiscale mais comme une compensation destinée à atténuer le préjudice subi par les titulaires de droits exclusifs par suite de l'impossibilité où ils se trouvent d'exercer de tels droits ».

Sans doute, une réflexion approfondie est-elle nécessaire, aussi bien pour la détermination de l'assiette de cette redevance que pour le mode de répartition de son produit qui devrait profiter, selon des clés à déterminer, aux auteurs, aux artistes et aux éditeurs.

J'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre sentiment sur ce problème de fond.

S'agissant de la piraterie phonographique, qui représente déjà un marché estimé à 5 p. 100 de notre marché national, il est bien évident que toute action, pour être efficace, doit s'inscrire dans un contexte international. Notre dispositif juridique demeure insuffisant pour protéger aussi bien les producteurs que les auteurs et interprètes.

En 1961, il y a dix-neuf ans, était signée à Rome, sous l'égide de l'U.N.E.S.C.O., de l'Union de Berne et de l'O.I.T., une convention internationale pour la protection des artistes interprètes et exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radio et de télévision.

Le Gouvernement français avait chargé en 1962, il y a dix-huit ans, une commission interministérielle d'élaborer un projet de loi portant ratification de cette convention. Le projet n'a pas recueilli l'accord de toutes les parties intéressées. Il fallait s'en douter ! Quand on regroupe les payeurs et ceux qui perçoivent les fonds, forcément tout le monde ne tombe pas d'accord. Il semblerait que, depuis cette date, aucune initiative n'ait été prise pour relancer cette affaire. Il serait souhaitable que le Parlement soit rapidement saisi d'un projet de ratification qui renforcerait les moyens de lutte contre la concurrence déloyale que représente la piraterie sous toutes ses formes.

Vous avez manifesté récemment encore au Sénat l'intérêt que vous portez à l'ensemble de ce dossier en confirmant que le Gouvernement s'oriente vers une large concertation qui, en liaison avec la commission de la propriété intellectuelle, réunira l'ensemble des professionnels, auteurs, artistes et producteurs afin d'établir un diagnostic et d'envisager une thérapeutique adaptée.

Vous pensez réussir là où vous avez échoué en 1962. Je l'espère pour vous. Mais si cette concertation a lieu, je souhaite qu'elle débouche rapidement sur le dépôt d'un projet de loi devant le Parlement qui, seul, a mission de trancher.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me préciser dans quelle mesure cette concertation a abouti et s'il est d'ores et déjà possible d'entrevoir les conclusions des études en cours. Il me semble qu'en ce domaine l'urgence commande la mise en œuvre rapide de mesures concrètes pour lever l'hypothèque qui pèse à la fois sur la création artistique dans notre pays et sur le développement de l'industrie phonographique nationale. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. Monsieur le ministre, en dépit de vos déclarations, la politique que vous conduisez porte bien la marque du déclin culturel, comme l'a démontré dans son intervention mon amie Chantal Lebianc. Ainsi, en l'espace de deux années, des coups sévères ont été portés contre le livre et la lecture publique.

Ne prenant pas l'avis du Parlement, vous avez couvert la libération du prix des livres en juillet 1979. Depuis lors, ces prix galopent, éloignant toujours plus les lecteurs, notamment ceux issus des milieux populaires, freinant l'édition de nombreuses créations littéraires et accélérant la disparition des librairies.

Dans ce processus, les impératifs du profit maximum ont bouleversé et bouleversent, à un rythme accéléré, les structures de l'édition et de la distribution du livre, favorisant la recherche du best-seller, du livre-marchandise, au détriment de l'expression de la création de notre temps. Cette évolution est aussi gravement dominée par la ségrégation culturelle et sociale, et celle-ci est d'autant plus dangereuse qu'elle s'exerce sur un nombre de lecteurs déjà réduit.

Mais cela ne vous suffisait pas. Le projet de budget que vous nous présentez conduit à de nouvelles attaques contre le livre. Votre objectif est clair dans ce domaine : briser l'effort, pourtant bien insuffisant, entrepris avant 1974 en faveur de la lecture publique.

Selon vos propres services, le tiers seulement des besoins de la lecture publique est satisfait en France. De ce constat, une conséquence simple peut être tirée : la nécessité d'accroître les moyens des bibliothèques déjà existantes et développer leur nombre.

Or c'est la politique inverse que vous poursuivez. Le budget de 1981 de la lecture publique est « un budget de deuil », comme le qualifiait récemment la section Bibliothèques publiques de l'association des bibliothécaires français.

Les subventions d'équipement pour les bibliothèques municipales baissent de 35 p. 100 en francs constants. Si, comme chaque année, la priorité est donnée à l'achat du mobilier nécessaire à l'équipement des bibliothèques construites ces dernières années, nous pouvons supposer que la surface des bâtiments subventionnés en 1981 n'excédera pas 6 000 mètres carrés. Or une quarantaine de villes ont déposé une demande de subvention pour une surface totale supérieure à 50 000 mètres carrés de plancher de bibliothèques.

Au regard de ces quelques données, nous pouvons apprécier les conséquences des coupes claires imposées dans le projet de budget de 1981 qui rendront très insuffisantes les opérations nouvelles. En refusant de prendre en compte les besoins prêts à être immédiatement satisfaits, vous faites courir à la lecture publique le risque dramatique d'un retour au marasme dont elle commençait à peine à sortir.

Les subventions de fonctionnement subissent le même sort. Leur montant n'a cessé de diminuer ces dernières années, passant de 59,20 francs pour 1 000 francs dépensés en 1977 par les communes à une somme que l'on peut estimer à 32 francs en 1981. La simple reconduction des crédits aggraverait d'autant la charge incombant aux communes qui supportent déjà plus de 94 p. 100 des frais de fonctionnement des bibliothèques.

Les bibliothèques centrales de prêt ne sont pas épargnées. Les autorisations de programmes passent de 22 à 17 millions pour 1981. Ces bibliothèques qui assurent, dans le cadre du département, le prêt des livres dans les communes de moins de 20 000 habitants, ont une mission extrêmement importante à remplir en milieu rural. Or dix-sept départements sont dépourvus de bibliothèque centrale de prêt. C'est notamment le cas des Côtes-du-Nord, de l'Eure-et-Loir, du Gard, de l'Allier et du Nord.

Au moment où vous voudriez apparaître en défenseur de l'action en milieu rural, aucune création nouvelle de bibliothèque centrale de prêt n'est prévue dans votre projet de budget.

Ce constat accablant que nous dressons constitue un gaspillage énorme de notre patrimoine intellectuel et culturel dont c'est pourtant l'année officielle.

La lecture publique constitue un besoin social et culturel qui n'est plus à démontrer. Si les Français sont plus nombreux à lire aujourd'hui qu'hier, c'est en grande partie à la lecture publique qu'on le doit. Chaque ouverture d'une nouvelle bibliothèque adaptée à notre époque en apporte la preuve par le succès qu'elle rencontre dans la population.

Les bibliothèques ne sont plus des lieux clos réservés à quelques élites, ce sont au contraire des lieux ouverts sur la vie où la population trouve un vaste éventail de livres, mais aussi de journaux, de revues, de disques. Elles s'ancrent dans la vie locale pour devenir de véritables lieux d'échanges et de culture. Des expériences originales ont été lancées en France dans ce domaine et des succès ont été obtenus.

La population de la ville du Havre, dont je suis le maire, dispose d'une bibliothèque centrale et de sept annexes dans des quartiers. Que pouvons-nous constater ?

La progression du nombre des prêts y est constante depuis 1970, passant de 259 455 à 411 558 en 1979. Pour une population totale de 220 000 habitants, 25 000 personnes sont inscrites à la bibliothèque ou à ses annexes.

Un effort particulier a été réalisé, en collaboration avec les parents et les enseignants, pour organiser des coins de lecture destinés aux enfants dans les écoles havraises. Mais il reste encore des besoins à satisfaire. Favoriser l'éveil du jeune à la lecture d'ouvrages de qualité constitue un facteur décisif à son développement et à son épanouissement. Toutes ces expériences originales sont aujourd'hui remises en cause.

Mais la bibliothèque, c'est aussi le choix d'ouvrages qui élargit le champ étroit de la culture aseptisée présentée par les grands médias. Répondre à la demande, faire découvrir et aimer, telle est bien la mission essentielle des bibliothèques et de leurs animateurs. Celle-ci devrait être développée.

Mais vous faites fi de l'intérêt du lecteur, comme du travail des créateurs. Vous réservez vos coups à la lecture publique. Vous faites voter la fameuse maxime d'un expert en « industrie culturelle » selon lequel « le prêt d'un livre coûte plus cher que le livre lui-même ». Vous êtes bien le poseur de verrous.

La conjugaison de la libération des prix des livres et de l'offensive contre la lecture publique éclaira votre politique cohérente, patiemment poursuivie depuis plusieurs années. Cette

politique favorise la concentration de l'édition, de la diffusion et de la distribution. Sur les 400 maisons d'édition existantes, onze réalisent 40 p. 100 du chiffre d'affaires global dans ce secteur.

Hachette s'américanise. Les Presses de la Cité se germanisent. Les grandes victimes sont la création française et sa lecture.

Le nombre des libraires se réduit au fil du temps. Les grandes surfaces prennent le relais, ne proposant qu'un éventail réduit d'ouvrages. Mais votre politique ne se limite pas à cet aspect des choses. Votre objectif, c'est aussi l'encadrement idéologique dans lequel vous voulez placer le livre. C'est le pluralisme qui est directement menacé.

Quelle sera la mission de la lecture publique lorsque les moyens mis à sa disposition ne permettront plus d'acquérir les ouvrages ? Quelle sera la place réservée aux nouvelles formes d'expression, alors que les maisons d'édition concentrent déjà leurs efforts sur les réimpressions et non sur l'édition de nouveautés ? Quelle sera la place laissée à la création littéraire, à l'essai, à la poésie, à l'histoire ?

Votre politique dans ce domaine conduit à un appauvrissement de la vie culturelle et renforce la ségrégation à base sociale. Pour notre part, nous n'attendons pas d'effets bienheureux de vos mesures. Nous savons à quoi nous en tenir !

En juin dernier, le parti communiste français a formulé dix propositions de nature à porter un coup d'arrêt à cette dégradation.

Nous exigeons, dès à présent, des moyens pour les bibliothèques. Vous devez augmenter le budget des bibliothèques publiques. Je défends de nouveau l'amendement déposé par notre groupe parlementaire, et soutenu lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, tendant à financer les quarante projets de bibliothèques municipales acceptés, agréés par vos services, ainsi que quelques bibliothèques centrales de prêt.

Nous, communistes, nous soutenons et nous soutiendrons l'action convergente des animateurs de la lecture publique et des comités d'entreprises, celle des auteurs et des lecteurs qui sauront imposer, dans la vie, les vrais moyens pour l'essor du livre dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Drian, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, un art humilié, c'est le constat qu'il nous faut faire, une fois encore, en considérant la place réservée au cinéma dans votre projet de budget de 1981.

Certes, le désengagement de l'Etat n'est pas une nouveauté dans ce secteur, mais on approche de plus en plus du désengagement absolu. Vous nous demandez d'ailleurs, dans votre texte de présentation, de ne pas nous appesantir sur ces chiffres en citant le cinéma comme l'un des secteurs où l'action du ministère de la culture ne saurait se réduire à des opérations de dépenses strictement budgétaires et où, selon vous, « des actions très importantes pour la vie culturelle nationale sont menées par l'Etat sans quelles puissent être retracées dans le budget ».

L'apport des finances publiques au cinéma est tout simplement dérisoire et il est encore en régression dans votre projet de budget. A cet égard, il subsiste des incertitudes. Des économies de l'ordre de trois millions de francs sont annoncées, mais on ne sait lesquelles ; il serait souhaitable que nous soyons éclairés sur ce sujet. On nous parle aussi de modalités de financement incertaines telles que celles des archives de Bois-d'Arcy.

En fait, si vos moyens d'action ne se limitent pas à l'inscription budgétaire, ils ne sont que très marginalement consacrés à mettre en œuvre une véritable politique culturelle.

Il apparaît bien que vous considérez le cinéma comme une industrie parmi d'autres. Vous n'avez fait le plus souvent que renforcer les tendances négatives d'un secteur soumis aux lois du marché et de plus en plus dominé par quelques grandes firmes françaises ou américaines. L'intégration souhaitée du cinéma dans une politique générale de l'audio-visuel, bien incertaine au demeurant, ne paraît pas devoir ménager au cinéma français des jours meilleurs.

Je commencerai par le stade de l'exploitation, qui est devenue ces dernières années le pôle dominant de l'industrie du cinéma et qui joue un rôle de plus en plus déterminant dans l'orientation de la production dans la mesure où elle intervient dans le financement et décide de l'opportunité de la programmation.

L'aide à l'exploitation, par l'intermédiaire du fonds de soutien, n'a fait, en raison de son caractère automatique, qu'aggraver les déséquilibres. Loin de soutenir la petite et moyenne exploitation, elle a donné aux circuits concentrés, c'est-à-dire à trois groupes dominants, l'avantage décisif de la modernisation dans la conquête de la clientèle.

La concurrence de la télévision n'explique pas tout : si le cinéma a progressivement perdu une clientèle, et d'abord un public populaire, c'est qu'il s'en est lui-même éloigné et, à cet égard, l'intervention de l'Etat n'a fait qu'accompagner le mouvement de concentration, avec son corollaire, déjà dénoncé à cette tribune ce matin, la désertification de zones entières de notre territoire.

La libération du prix des places et les hausses qui n'ont pas manqué d'en résulter risquent de se traduire par une nouvelle baisse de la fréquentation — l'expérience du lundi en apporte la preuve à rebours — qui touchera surtout, dans le contexte actuel de l'aide indifférenciée, les petites et moyennes exploitations. Mais cela ne semble pas vous préoccuper énormément. Pourtant, dans le cadre même de vos moyens actuels, l'Etat pourrait, par une politique d'aide sélective et une politique fiscale incitative, jouer un rôle moteur dans la modernisation de la petite exploitation et le redéploiement des équipements et dans la mise en place d'une politique de diffusion plus dynamique : cartes d'abonnements, prix préférentiels, etc. Mais vous n'en voulez pas.

Si, aujourd'hui, vous paraissez décevoir les méfaits de la disparition des petits cinémas et la nécessité d'un aménagement audio-visuel du territoire, c'est pour renvoyer la responsabilité aux collectivités locales ! C'est à elles que devrait incomber le rattrapage des handicaps. Le rapport Seydoux ajoute, avec bonheur, un rien de cynisme, « que ses auteurs sont bien conscients du fait que les municipalités ne pourront aider au maintien en exploitation de toutes les salles en difficulté, compte tenu de la charge financière que cela représenterait. »

Les méfaits de la concentration ne se limitent pas là : c'est au niveau de la programmation qu'ils se font peut-être le plus lourdement sentir. La programmation des films en France repose aujourd'hui entre les mains de quelques personnes, qui décident de ce que les Français verront ou ne verront pas. Les ententes abusives, les refus de distribution par les « majors françaises » sont devenus monnaie courante, comme en témoigne l'affaire Cimetière, et l'Etat, sous couvert de libéralisme, démissionne, refusant toute action sérieuse pour renforcer et faire appliquer la législation sur les ententes.

En fait, c'est le cinéma d'art et d'essai, resté, pour l'essentiel, soumis au régime général de l'aide automatique qui est aujourd'hui surtout affecté par la stagnation des crédits publics.

Le système de la compensation ne présente, en effet, aucune garantie pour l'avenir et tend à conforter les comportements malthusiens d'une profession. Le maintien et le développement de l'art et l'essai ne peuvent se concevoir en dehors d'une politique cinématographique d'ensemble, associant l'incitation fiscale et la mise en place d'une aide spécifique à la distribution de films d'art et d'essai.

Enfin, la production obéit très largement aux mêmes lois : part prédominante du soutien automatique qui profite surtout aux plus nantis, un gros succès commercial engendrant d'importants droits à subvention, alors que l'incitation à produire paraît en l'espèce totalement superflue. Fermée aux premières œuvres, cette forme de soutien multiplie en fait les risques d'une production répétitive et standardisée. Où est la part de la politique culturelle là dedans ?

Puisque tout cela est désormais bien connu, qu'attendez-vous, monsieur le ministre, pour modifier ou, au moins, amender les effets pervers de ce système ? Votre libéralisme, c'est le règne du « ronron » et de l'impuissance.

Certes, il reste l'avance sur recettes, seul outil quelque peu interventionniste ; mais, sans négliger son rôle dans le soutien du cinéma d'auteur, il faut reconnaître qu'elle n'exerce qu'une influence marginale sur le marché du cinéma : le plan de financement des projets proposés reste le critère majeur de l'attribution de l'aide.

Les exemples étrangers, allemand et italien notamment, ont montré les effets désastreux de l'abandon de toute aide sélective et le déclin de la création nationale qu'entraînait irrémédiablement la soumission totale aux lois du marché. Vous le reconnaissez, mais ne semblez en tirer pratiquement aucune conséquence. Pas plus d'ailleurs que vous n'avez utilisé la tutelle exercée sur les sociétés de télévision pour promouvoir une véritable politique de création.

L'absence d'une véritable écriture audiovisuelle s'est doublée d'un comportement de consommation vis-à-vis du cinéma qui n'a fait que renforcer l'emprise de l'industrie américaine. Aujourd'hui encore, c'est en termes essentiellement commerciaux et financiers que vous étudiez les rapports entre le cinéma et l'audiovisuel et l'impact des nouvelles techniques.

A la première lecture, c'est bien l'impression dominante qui se dégage du rapport Seydoux. Peut-on parler de création en matière de cinéma en se limitant à une analyse financière et en restreignant le débat à un dialogue entre les différents intérêts financiers concernés ? C'est d'ailleurs ce que le rapport dit lui-même en renvoyant le problème de la création cinématographique à la modification des flux financiers entre cinéma et télévision, le cinéma ne devenant finalement qu'un pourvoyeur de stocks d'images nécessaire au développement de l'audiovisuel.

Il apparaît que si le rapport Seydoux concerne la politique culturelle, c'est par abstention : le changement culturel produit par les nouvelles techniques est présenté comme une donnée inéluctable sans aucune démarche critique quant à leur incidence sur les pratiques culturelles et sociales. C'est la confirmation d'un renoncement qui est celui de votre budget, on vous l'a déjà dit, mais qui est aussi renoncement, dans le cas précis, à la qualité d'une production nationale cinématographique.

Résignation et abandon : tel est en fait l'avenir que vous proposez au cinéma français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. le ministre de la culture et de la communication. Mesdames, messieurs, je vais donc vous parler du budget de la culture après avoir entendu deux analyses tout à fait contradictoires : d'une part celle de M. Tissandier, appuyé par M. Fuchs, M. Péricard et M. Aboul, qui ont décrit le budget de la culture tel que je vais vous le présenter, et d'autre part celle des autres orateurs, qui se sont référés à un document dont je n'ai pas réussi à découvrir l'origine ni les fondements et qui ne peut être en tout cas le projet de budget de mon ministère.

C'est ainsi que M. Le Drian a pu conclure, ce qui produit toujours un effet de séance, que je ne m'intéressais pas, somnolant à mon banc, à l'avenir du cinéma, ni ne m'inquiétais de la baisse de fréquentation des salles qu'a entraînée la libération du prix.

Il est évident, monsieur Le Drian, que cette baisse ne m'inquiète pas dans la mesure où elle n'existe pas : en fait, on a constaté une hausse de la fréquentation. (Sourires.) Pourquoi voulez-vous que je m'inquiète d'un phénomène que vous inventez ?

Les statistiques montrent, en effet, que pour le troisième trimestre de 1980, par rapport à 1979, la fréquentation globale des salles a augmenté de 5,15 p. 100, les films français enregistrant pour leur part une progression de 6,5 p. 100. Le lundi est ainsi devenu le deuxième meilleur jour de la semaine. Quant à la prétendue hausse des prix que vous avez notée, je relève pour ma part que la dépense moyenne par spectateur aux guichets est légèrement inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était avant la mesure de libération de prix.

Tel est le type de raisonnement que tiennent les parlementaires communistes ou socialistes, il consiste à inventer des faits et à me reprocher ensuite de rester inerte et de ne pas réagir. Pourquoi réagis-je puisque leurs affirmations ne sont pas exactes ?

Mais voyons plutôt les choses telles qu'elles sont. Certes, ce projet de budget reflète le contexte général où s'est situé l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Pourquoi n'a-t-on pas proposé, alors, des recettes supplémentaires acceptables si l'on souhaitait que la deuxième partie de la loi de finances, consacrée aux dépenses, se déroule dans de meilleures conditions ?

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Des propositions ont été faites par le groupe communiste ! Dites la vérité, monsieur le ministre !

M. le président. Monsieur Ralite, vous n'avez pas la parole !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. J'ai déposé deux amendements au nom de mon groupe !

M. le président. Vous les soutiendrez tout à l'heure !

M. le ministre de la culture et de la communication. Dans le contexte que l'on sait, comment se présente ce projet de budget de la culture pour 1981 ?

Il convient de rappeler d'abord que les actions culturelles de l'Etat sont financées non seulement grâce aux crédits dont disposent les structures administratives du ministère de la culture, mais aussi, en raison de facteurs historiques, à travers les budgets considérables de l'éducation nationale ou des universités. C'est ainsi, par exemple, que la Bibliothèque nationale ou les musées scientifiques ou techniques ne relèvent pas du ministère de la culture. Vous étudiez leurs crédits à l'occasion de l'examen d'autres fascicules budgétaires.

En réalité, les crédits de mon ministère représentent à peu près la moitié des crédits que consacre l'Etat aux actions culturelles proprement dites, les formations éducatives étant exclues. Il y a lieu de considérer aussi que les moyens d'intervention dont je dispose sont bien plus considérables que ceux que me donne ce budget. Ainsi, j'ai la tutelle des organismes de radio et de télévision qui sont, personne ne songe à le nier, parmi les instruments culturels les plus puissants qui existent actuellement. Le budget de la radio et de la télévision atteint, je le rappelle, 6,5 milliards de francs.

Tous les professionnels du cinéma et la télévision, tous les spécialistes des problèmes de la télévision dans cette assemblée le savent : depuis deux ans et demi une évolution extrêmement positive a été rendue possible grâce au rapprochement, sous une même tutelle, du cinéma et de la télévision. Des problèmes aussi difficiles que ceux de l'insertion des sociétés de télévision dans la production ou que ceux du prix d'achat ou de location des films par la télévision n'auraient jamais pu être résolus sans cela.

Quels sont les moyens de mon ministère ? Outre 3 milliards de francs, dont 1 milliard d'équipements — la moitié, soit 500 millions, allant, pour la première fois, aux monuments historiques — 600 millions de francs environ sont gérés sous la responsabilité du ministre de la culture. Il s'agit là de ressources qui sont directement affectées par la loi : soutien au cinéma, recettes des monuments historiques et des musées, recettes du centre national des lettres, entre autres. Comme les documents budgétaires l'établissent, ces crédits sont essentiellement des instruments d'intervention qui vont aux collectivités locales, aux institutions culturelles, aux musées, aux monuments historiques. L'Etat ne dépense pas son argent lui-même ; il intervient à travers une série d'organismes, le rendement de ces crédits étant, au demeurant, très souvent fonction de la bonne adaptation de ces circuits. C'est d'ailleurs pourquoi j'attache tant d'importance aux interventions relayées par les collectivités locales et aux interventions en milieu rural dont le rendement — j'en parlerai à propos de l'Année du patrimoine — est exceptionnel. Les sommes provenant du budget de l'Etat qui sont consacrées à des actions culturelles par ces canaux servent réellement l'action culturelle au lieu de se perdre dans les bureaucraties intermédiaires qui ont su fleurir depuis plusieurs années dans le secteur culturel.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Comme vous aimez les artistes !

M. le ministre de la culture et de la communication. J'ai parlé des bureaucraties. Vous les confondez avec les artistes. La confusion est révélatrice !

M. Michel Péricard. Ce n'est pas étonnant !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. J'ai seulement traduit votre pensée !

M. Antoine Gissinger. Obsédé !

M. le ministre de la culture et de la communication. Quant à la fameuse diminution relative du budget de la culture, je voudrais en dire un mot.

J'appelle votre attention, puisque nous examinons un document budgétaire, sur l'effort de gestion qui a été accompli. Ce projet de budget traduit, en effet, un certain nombre d'économies, qui étaient d'ailleurs justifiées.

Ainsi, dès lors que la subvention de l'Etat pour certaines actions en faveur du cinéma ou des lettres en arrivait à représenter en fait un pourcentage dérisoire de sommes qui connaissent normalement une évolution rapide — c'est le cas du centre national des lettres — il est de bonne gestion de ne pas la maintenir.

De même, à la demande du Parlement, nous avons fait un effort considérable d'économie sur les frais de publications administratives. Encore une fois, tout cela n'est que de la bonne gestion, et je ne vois pas pourquoi le ministère de la culture s'en dispenserait.

Enfin, d'autres réductions avaient été déjà décidées de longue date. Le calendrier des autorisations de programme pour le musée d'Orsay devait subir en 1981 une diminution de plus de 75 millions de francs. Par ailleurs, si les crédits des musées de province ont été augmentés, il y a eu néanmoins une réduction nette des autorisations de programme de 66 millions de francs.

Voilà des exemples qui montrent, dans le détail, que si l'effort de gestion et les diminutions d'autorisations de programme ont affecté la consistance de ce projet de budget, les choix que nous avons opérés ne lui ont pas enlevé son caractère.

M. Pesce m'a reproché d'avoir établi des priorités au détriment d'autres secteurs. J'avoue que j'aurais aimé faire autrement et donner la priorité à tout le monde ! Définir une priorité aboutit nécessairement à accorder des taux d'augmentation plus forts pour certains secteurs que pour d'autres.

A propos de ce projet de budget, on ne peut parler de grande grisaille. Les priorités y sont au contraire très fortement marquées. Les crédits pour les musées classés et contrôlés de province progressent de 36 p. 100. Les moyens de fonctionnement supplémentaires, et nous en reparlerons, monsieur Tissandier, permettent la création de cinquante emplois de gardien de musée, de dix emplois dans la recherche, ainsi que l'intégration de quatre-vingt-sept agents, dans l'enveloppe de la recherche, dont soixante-neuf provenant de l'inventaire. Quant aux crédits d'enseignement de la musique, ils augmentent de 40 p. 100, ceux de l'animation musicale de 22 p. 100 et ceux de la création dramatique de 58 p. 100. Nous avons fait des choix.

Il est évident que j'aurais pu vous proposer le budget qui aurait soulevé le moins de remous, c'est-à-dire une sorte de budget de reconduction générale.

Mais j'ai considéré qu'il fallait vous proposer un budget comportant des temps forts et qui, dans certains domaines, traduise une véritable volonté d'action. Il en va ainsi en ce qui concerne les domaines prioritaires de la création, de la diffusion et de l'enseignement musical qui ont été évoqués par de nombreux orateurs, mais aussi quant à la poursuite de la politique de protection et de valorisation du patrimoine.

Je traiterai le cinéma à part puisque la commission des affaires culturelles a élaboré un rapport particulier sur ce sujet.

M. Fuchs a insisté sur l'importance considérable de l'action de création et de diffusion pour réduire les inégalités d'accès à la culture, que nous voulons ouverte à tous.

Le secteur du théâtre disposera de 20 p. 100 de crédits supplémentaires et pourra ainsi réaliser plusieurs opérations importantes.

Dans le domaine musical, nous nous efforcerons de poursuivre une politique d'équilibre au profit de la création lyrique et chorégraphique en province, tant au niveau de la création qu'à celui de la diffusion.

En ce qui concerne le théâtre national de l'Opéra de Paris, j'ai demandé au nouvel administrateur général de suivre une nouvelle politique et, notamment, de faire effectuer à la troupe du ballet de l'Opéra de Paris des tournées dans les différentes villes de France. Vingt-deux d'entre elles accueilleront cette troupe en 1981. Une partie des dépenses occasionnées par le fonctionnement de l'Opéra de Paris profitera donc dorénavant à l'ensemble du public français, comme cela est actuellement le cas pour l'art lyrique à travers les retransmissions télévisées. M. Bernard Lefort met ainsi en place des groupes de taille variable afin de permettre au ballet de l'Opéra de Paris d'être présent en province.

Un point n'a pas été évoqué, mais il est très important pour les artistes et constitue un bon exemple des modalités d'intervention du ministère de la culture autres que budgétaires : c'est l'extension de la procédure du « 1 p. 100 pour la décoration », qui devrait bénéficier aux arts plastiques. La commande publique reste en effet la première forme d'aide à la création, et l'année 1981 verra l'application de l'extension de cette procédure à l'ensemble des constructions et aménagements immobiliers importants financés par l'Etat. A cette fin, les treize arrêtés nécessaires viennent d'être pris. Jusqu'à présent, cette procédure était limitée aux constructions scolaires, et on peut estimer que son extension conduira à un doublement de la commande publique aux artistes.

Je précise que le coût de cette mesure ne sera pas supportée par le budget de la culture, mais qu'il incombera par exemple au budget du ministère des transports ou à celui de la défense, pour ce qui les concerne.

M. Jean-Michel Boucheron. Aux collectivités locales !

M. le ministre de la culture et de la communication. Pas du tout, monsieur le député, car cette procédure ne concerne que les commandes publiques de l'Etat. Les collectivités locales pourront instituer cette procédure si elles le veulent, mais elles n'y sont pas obligées.

M. Michel Péricard. Certaines l'ont fait !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je salue bien évidemment, monsieur Péricard, les régions et les collectivités locales qui se sont engagées dans cette voie.

Je traiterai maintenant des maisons de la culture et des centres d'action culturelle, et je répondrai notamment aux questions que m'a posées M. Péricard. Je crois comme lui qu'il est important de procéder à un examen de bonne foi des modalités d'action et d'intervention à la fois de l'Etat et de ces établissements d'action culturelle, qui tiennent compte des changements qui sont intervenus dans les modes de diffusion de la culture.

Si la spécificité des maisons de la culture comme lieux de création professionnelle doit être maintenue, il ne faut cependant pas confondre le domaine de la création avec celui de l'action socio-culturelle et de l'animation. Il y a là deux domaines différents que nous devons continuer à bien distinguer. Dans cette mesure, on pourrait en effet procéder à un vaste examen des modalités et des méthodes de l'action culturelle et professionnelle de création. Je pense que l'on peut ouvrir ce dossier. Je vous remercie de m'avoir fait cette suggestion, monsieur l'éricard. Un certain nombre de professionnels l'appuient et nous allons l'examiner attentivement.

En ce qui concerne l'enseignement musical, la plupart des orateurs ont souligné l'importance de l'effort accompli.

M. Emmanuel Hamel. Ils l'ont fait mélodieusement !

M. le ministre de la culture et de la communication. Pour la deuxième année consécutive, nous exécutons, conformément à notre promesse, le plan de développement de l'enseignement musical étalé sur cinq ans que j'avais présenté à Marly-le-Roi lors du congrès de la fédération nationale des parents d'élèves des conservatoires.

Nous pourrions achever en 1981 la carte des conservatoires nationaux de région par la promotion de deux écoles nationales de musique, celles d'Amiens et de Poitiers. Ainsi, chaque région française disposera d'au moins un conservatoire national de région, certaines en possédant plusieurs.

Par ailleurs, il est prévu de développer les expériences d'écoles fondées sur l'enseignement du chant choral et l'expérience des ateliers musicaux, qui sont des lieux de pratique musicale. Les trois premiers viennent d'être créés, en étroite coopération avec les collectivités locales, l'un à Issy-les-Moulineaux, donc en milieu urbain, l'autre dans le nord-est du Jura, en liaison avec une association rurale, et le dernier au Creusot dans une commune très industrielle.

Enfin, la promotion de six écoles de musique au statut d'école nationale sera annoncée.

Je rappelle que le ministère de la culture et de la communication accordera en 1981 plus de cent millions de francs aux différentes actions de formation musicale, contre vingt-six millions il y a trois ans.

C'est une véritable priorité qui est ainsi affichée : elle correspondait, je le crois, à un véritable souhait de l'opinion.

Avant de répondre aux questions qui m'ont été posées, je rappellerai la troisième priorité de l'action de mon ministère, qui est la poursuite de la politique de protection et de valorisation du patrimoine.

Je remercie M. Péricard des propos qu'il a tenus sur l'Année du patrimoine et, plus encore, de son action en ce domaine.

M. Georges Fillioud. Décidément, il est très bon, ce Péricard !

M. Guy Bêche. Bientôt ministre !

M. le ministre de la culture et de la communication. Il est fort intéressant d'étudier l'évolution de l'attitude de l'opposition à l'égard de l'Année du patrimoine. J'indique d'ailleurs que je citerai, dans le bilan que j'en dresserai, certains articles de presse et certaines déclarations contradictoires de l'opposition. Dans un premier temps, en effet, celle-ci s'est imaginée que l'Année du patrimoine serait perçue comme un gadget, un amusement, une initiative gouvernementale secondaire, et elle l'a tournée en dérision.

M. Antoine Gissinger. Comme toujours !

M. le ministre de la culture et de la communication. Puis, lorsqu'elle s'est aperçue que l'opinion adhérerait profondément à cet effort, elle a tenté de faire croire que l'Année du patrimoine ne serait qu'un feu de paille et que l'action gouvernementale en faveur du patrimoine ne se poursuivrait pas au-delà de 1981.

Je répondrai successivement à cette dérision et à la négation du caractère durable de l'effort en faveur du patrimoine.

La dérision d'abord. Je ne résiste pas au plaisir...

M. Jean-Michel Boucheron. Résistez, monsieur le ministre, résistez !

M. le ministre de la culture et de la communication. ...de rappeler la manière dont le porte-parole du parti socialiste pour la culture traite — dans la presse — les efforts des dizaines de milliers de Français, groupés dans six mille associations qui ont accompli des travaux fort sérieux et importants pendant l'Année du patrimoine, réalisant ainsi six cents opérations, dont la plupart sont à longue portée, j'y reviendrai. Et encore passé-je sous silence les certaines d'élus et de responsables culturels ou scientifiques de haut niveau qui animaient les conseils régionaux !

Je rappelle donc la définition de l'Année du patrimoine donnée par le porte-parole du parti socialiste : « Laisser le paysan de base dresser ses tréteaux dans le labeur ancestral et vivent le terroir, les grand-mères et le tralala champêtre ! »

M. Antoine Gissinger. Que c'est bien dit !

M. Pierre Forgues. Démagogie, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je laisse le soin d'apprécier aux dizaines de milliers de Français qui se sont dévoués à autre chose qu'au « tralala champêtre » et qui ont réellement travaillé et réfléchi sur les questions relatives au patrimoine. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Michel Boucheron. C'est un effet de tribune facile !

M. Pierre Forgues. Et les subventions pour les théâtres de province, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Quant au caractère durable de l'effort en faveur du patrimoine, je vous confirme, et c'est important, que le Gouvernement a décidé d'engager un programme pluriannuel de protection du patrimoine qui couvrira la période 1981-1985. Ce programme s'étendra à l'ensemble du champ culturel, des monuments historiques aux archives écrites et audio-visuelles ; la mise en œuvre de chacune de ses étapes annuelles sera soumise au vote du Parlement.

Ce programme nous permettra de poursuivre l'effort en faveur des musées en réalisant physiquement toutes les opérations prévues par la loi de programme. C'est là une garantie essentielle pour les musées de province, je le précise à M. Pesce qui m'a posé une question à ce sujet. En effet, les opérations en faveur des musées de province inscrites dans la loi de programme avaient quelquefois un certain mal à démarrer pour des raisons

diverses. Il était donc important que le couperet ne s'abatte pas en 1982 et que les opérations en cours en province ne soient pas bloquées faute de crédits d'Etat. Tout ce qui était prévu sera donc terminé.

En ce qui concerne les monuments historiques, si l'on tient compte des prévisions de la loi de programme, les crédits d'investissement atteignent globalement le demi-milliard de francs, ce qui est considérable. Je souhaite que l'amélioration des techniques de gestion permette de mieux utiliser ces crédits et, partant, de mieux faire face aux besoins.

J'ai donc prévu, et je rejoins là une des préoccupations exprimées par M. Fuchs à propos des chartes, des mécanismes d'engagement pluriannuels avec les collectivités locales propriétaires de monuments historiques. Cela me paraît être un bon système pour éviter les interruptions de chantiers et les à-coups de financement. Ces engagements peuvent être inscrits dans des chartes culturelles, comme ce sera le cas pour le patrimoine alsacien dans la deuxième charte que nous allons négocier avec cette région. Ils peuvent être également mentionnés dans un programme signé avec une ville, comme c'est le cas à Bordeaux, et comme cela le sera avec Autun.

M. Jean-Michel Boucheron. Tiens, tiens !

M. Georges Fillioud. Coïncidence !

M. le ministre de la culture et de la communication. Nous pouvons également négocier des programmes avec des établissements publics régionaux, les départements ou les villes, comme à Rouen et ce qui, je l'espère, ne fera pas sourire le groupe socialiste, à Avignon.

M. Michel Péricard. Tiens, tiens !

M. Jean-Michel Boucheron. Dont acte.

M. Georges Fillioud. Le dialogue est renoué !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ces programmes pluriannuels de sauvegarde du patrimoine me semblent constituer un bon procédé de valorisation de crédits importants.

Quant aux métiers d'art, si nous soutenons l'action de la Société d'encouragement aux métiers d'art, je précise, à l'adresse de M. Tissandier, que cette action n'est pas la seule qui est conduite en leur faveur.

Ainsi, cette année sera marquée par une grande exposition en faveur des métiers d'art, au musée des arts décoratifs. Ce sera la première manifestation d'une série de biennales et, en 1982, une capitale régionale accueillera une exposition de ce type.

Mais, surtout, l'effort du Gouvernement est axé sur les commandes publiques. Ainsi, en 1980, une enveloppe spécifique de près de 30 millions de francs a été consacrée aux commandes aux métiers d'art. Si les ressources d'intervention allouées à la Société d'encouragement aux métiers d'art restent égales à 7 millions de francs environ, les commandes aux métiers d'art, qui étaient nulles auparavant, seront de 30 millions de francs en 1980, reconduits en 1981.

En revanche, la délégation à la création dispose pour la première fois d'un crédit pour l'acquisition d'objets mobiliers, qui seront commandés aux métiers d'art. De la même manière, un tiers environ des commandes dues à l'extension de la procédure du 1^{er} p. 100 devrait pouvoir bénéficier aux métiers d'art.

Enfin, plusieurs mesures en faveur de la facture instrumentale auront des retombées favorables sur certains métiers d'art, notamment la lutherie.

L'action en leur faveur est donc très vigoureuse et ne se réduit pas à celle qui est menée grâce à la S. E. M. A.

Enfin, pour tout ce qui est des activités de recherche, le programme pluriannuel de protection du patrimoine a retenu l'hypothèse haute, la progression des moyens sera donc sensible. Monsieur Fillioud, ce n'est pas en quatre-vingts ou en cent ans que l'on achèvera l'inventaire du patrimoine. Grâce au programme pluriannuel de protection du patrimoine, c'est en moins de trente ans que la totalité de la France sera couverte par le pré-inventaire normalisé. Nous serons vraisemblablement le seul pays d'Europe à disposer, compte tenu de l'usage de l'infor-

matique, d'un outil qui recueillera toutes les informations disponibles et pourra enrichir la mémoire collective que représente l'inventaire de toutes les initiatives et informations nouvelles qui lui seront transmises.

Les rapporteurs et plusieurs orateurs ont présenté des observations sur la lecture publique. Celles de M. Fuchs — qui s'intéresse à la question depuis fort longtemps — et de M. Péricard ont une grande portée.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Pourquoi ne s'itez-vous pas M. Duroméa, par exemple ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je m'apprête à le faire !

M. Robert-André Vivien, président de la commission. C'est inadmissible, monsieur le président ! M. Ralite n'arrête pas d'intervenir !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. J'enregistre la correction. Mais il faut toujours protester ! Nous sommes des députés égaux aux autres et nous ne tolérerons pas cette ségrégation !

M. le président. Calmez-vous, mon cher collègue !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Je ne me calmerai pas, monsieur le président, car c'est une insulte à notre dignité !

M. Jean-Claude Gaudin. On les entend plus que les autres !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Parce que nous faisons notre travail.

M. le président. Monsieur Ralite, ne devenez pas insultant, je vous prie !

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. C'est notre dignité qui a été insultée, monsieur le président ;

M. Michel Péricard. Taisez-vous ! Je travaille aussi bien que vous, et parfois mieux !

M. le président. Monsieur Ralite, je vous demande de nouveau de vous calmer. Seul, M. le ministre a la parole.

M. le ministre de la culture et de la communication. Je décrirai brièvement le cadre général, notamment législatif, dans lequel pourrait se situer l'action sur la lecture publique.

Certains orateurs ont évoqué la possibilité de faire intervenir une loi cadre. Or, la situation n'est pas propice — et je m'en suis expliqué notamment devant les commissions — compte tenu de ce que nous sommes dans l'attente du vote définitif de la loi sur le développement des responsabilités locales.

C'est pourquoi j'ai voulu qu'une initiative soit prise. Celle-ci a une certaine importance. Par une lettre de mission du 17 octobre, le Premier ministre vient de confier au directeur du livre au ministère de la culture, M. Pierre Vandevoorde, une mission générale d'enquête et de réflexion sur le service public de la lecture. Tous les établissements de lecture publique seront pris en considération, quel que soit leur ministère de tutelle, car les bibliothèques universitaires, scolaires, celles des hôpitaux, des entreprises et des établissements de jeunesse ou de loisirs ne sont pas placées sous la tutelle du ministère de la culture. Or la mission de M. Vandevoorde s'étendra à tous les établissements de lecture publique, quels que soient leur type de fréquentation et leur type de gestion. Tous les aspects du service public de la lecture seront examinés : statut juridique des établissements, conservation, protection des fonds, formation des agents, liaison entre les établissements. Les parlementaires, les élus, les associations, les instances professionnelles des corps scientifiques ou administratifs seront associés à ces travaux préparatoires.

Cette mission de M. Vandevoorde me paraît très importante, car elle est destinée à préparer le cadre législatif nouveau dans lequel nous travaillerons.

Cela étant, comment faire face à la situation en 1981 ? Certes, depuis vingt ans, plus de 500 000 mètres carrés de bibliothèques ont été mis en chantier et soixante-dix-sept départements disposent aujourd'hui d'une bibliothèque centrale de prêt. Toutefois, tels que le Gouvernement les a présentés à l'Assemblée dans le projet de budget initial, et même dans l'attente du rapport Vandevoorde, les crédits d'équipement n'auraient pas prévu, en 1981, de faire face à tous les besoins les plus urgents, notamment à quelques opérations portant sur des bibliothèques municipales. Mais, je l'indique tout spécialement aux rapporteurs, le Gouvernement, est prêt à consentir un effort

supplémentaire dans le cadre de la concertation normale qu'il conduit avec la majorité. A cet égard, monsieur Ralite, j'espère que vous ne prendrez pas les choses en mauvaise part, car, en l'espèce, la concertation ne peut avoir lieu qu'avec ceux qui votent le budget.

M. Guy Bèche. Ceux qui devront le voler !

M. le ministre de la culture et de la communication. La concertation avec ceux qui ne le votent pas n'a pas d'intérêt, car il s'agit non d'une question politique mais d'un point de technique budgétaire.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. On ne sait jamais, nous pourrions voter le budget et, de toute façon, nous payons aussi les impôts !

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur Ralite, vous avez annoncé à la tribune que vous ne voteriez pas ce budget. Je n'ai guère d'illusions ; ce serait une telle surprise !

M. Georges Fillioud. Avec M. Péricard, c'est plus sûr !

M. Michel Péricard. Mais avec M. Fillioud, c'est plus cher !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement, dans le cadre de la concertation coutumière avec la majorité, proposera donc une solution au Parlement lors de la seconde délibération de la deuxième partie de la loi de finances. Elle consisterait, par un amendement gouvernemental, à renforcer les crédits d'équipement de la lecture publique. Si la majorité consentait à cet accord, j'utiliserais ces crédits supplémentaires à des opérations de soutien à des bibliothèques municipales au profit donc de collectivités locales.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. A combien s'élèveront ces crédits supplémentaires ?

M. Antoine Gissinger. Il est curieux ! (Rires.)

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Parce que je souhaite que vous puissiez voter en toute connaissance de cause !

M. Antoine Gissinger. De toute façon, vous ne voterez pas le budget !

M. Michel Péricard. Nous lirons l'amendement.

M. le ministre de la culture et de la communication. Je me propose maintenant de répondre à diverses questions particulières.

En ce qui concerne d'abord le statut des personnels des monuments historiques et des gardiens de musée, monsieur Tissandier, vous avez pris acte des recrutements décidés pour les musées. Ceux-ci permettront, compte tenu des améliorations apportées aux conditions de travail...

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial. Les recrutements ne concernent pas les gardiens des monuments historiques, mais ceux des musées.

M. le ministre de la culture et de la communication. En effet, mais je traite du gardiennage en général.

Nous examinons actuellement plusieurs problèmes concernant notamment l'aménagement des conditions de travail.

A cet égard, le nombre de dimanches de repos par mois est une question cruciale, d'autant que les gardiens de monuments historiques sont souvent installés dans des bâtiments où ils sont relativement isolés en comparaison des gardiens de musées, entre lesquels un relais de présence peut être organisé. Nous examinons cette question, ainsi que celles de la réévaluation de la prime de présence les dimanches et jours fériés et de l'augmentation des crédits de suppléance.

Nous étudions aussi la possibilité de créer de nouveaux emplois de gardien. Les mesures en faveur du personnel de gardiennage des monuments sont étudiées dans le même esprit que celles qui ont été prises pour le personnel des musées. Je vous tiendrai informé, monsieur Tissandier, ainsi que l'ensemble de l'Assemblée, de chaque initiative nouvelle dans ce domaine.

Concernant le statut des artistes interprètes, je répondrai à M. Péricard et à M. About...

Mme Chantal Leblanc. Et à Mme Leblanc !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... et à Mme Leblanc — je vous remercie, madame de m'aider (sourires) — qu'une concertation est en cours entre les artistes interprètes, les auteurs, les représentants de l'industrie du phonogramme et de l'industrie des appareils enregistreurs et des bandes vierges.

Le Parlement a bien voulu s'associer à cette concertation à laquelle participent M. Robert-André Vivien et M. Tissandier.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Ralite, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. J'ai pris connaissance de la composition de la commission que vous évoquez. Je dois, une nouvelle fois, constater que, pour vous, associer le Parlement consiste à associer toutes les familles politiques de l'Assemblée et du Sénat, à l'exception des communistes.

Ainsi que je l'ai déjà dit — et Mme Chantal Leblanc l'a rappelé également — nous sommes là par la volonté des électeurs et nous ne nous laisserons ni insulter, ni évincer. C'est le suffrage universel qui est en cause.

Il y a deux ans, vous aviez affirmé que vous n'élimineriez jamais les communistes. C'est pourtant ce que vous continuez systématiquement de faire.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Monsieur le ministre, me permettez-vous de présenter une brève observation en réponse à M. Ralite ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. M. Ralite n'assistait sans doute pas à la réunion de la commission des affaires culturelles au cours de laquelle cette initiative, prise à la demande de l'Assemblée nationale, sur ma suggestion, et acceptée par le Gouvernement, a été approuvée. Il nous a été demandé, à M. Berger, président de cette commission et à moi-même — ou à nos représentants — de participer à la table ronde.

Il se trouve que M. Tissandier est le rapporteur spécial du budget de la culture et que M. Berger n'a peut-être pas encore désigné son remplaçant. Mais, connaissant sa grande élévation de pensée, je ne pense pas qu'il ait eu la volonté systématique d'écarter les communistes. Ce ne sont pas les deux R.P.R. Henry Berger et Robert-André Vivien qui ont été invités, ce sont les deux présidents de commission, qui ont quelques motifs d'être présents à cette table ronde.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Qu'en est-il au Sénat ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Ce sont les deux présidents de commission, MM. Bonnefous et Eeckhoutte.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Nous n'y sommes donc pas représentés ! Et quand il s'agit de désigner des rapporteurs pour des commissions similaires, c'est la même chose. On les choisit toujours parmi les membres de tous les autres groupes.

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, évitons que la séance ne se poursuive jusqu'à quatorze heures !

M. le ministre de la culture et de la communication a seul la parole.

M. le ministre de la culture et de la communication. C'est au président Berger de trancher ce délicat problème et de désigner éventuellement M. Ralite pour le suppléer. (Sourires.)

Que fera cette commission ? Elle examinera la totalité des problèmes qui se trouvent posés dans ce domaine, y compris — je l'indique à M. About — le problème de la ratification de la convention de Rome. Il ne s'agit donc pas d'un projet de concertation puisque cette concertation est en cours : trois réunions plénières se sont déjà tenues. Les sous-groupes de travail fonctionnent également.

Je vous rassure sur un point : je n'attends pas de cette commission un consensus sur tous les points qui, les intérêts représentés dans le groupe étant divergents, aboutirait à l'enterrement du problème. Je n'ai pas créé la commission pour enterrer le problème, selon la technique que Clemenceau recommandait...

M. Guy Bèche. ... et que Giscard applique !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je l'ai créée pour essayer de trouver une solution. J'aurai donc un choix à faire entre des avis divergents sur certains points, notamment, comme je m'y attends, sur le problème de la ratification de la convention de Rome. Je suis heureux, néanmoins, de recueillir tous les avis avant de trancher.

M. Nicolas About. Je vous en remercie.

M. le ministre de la culture et de la communication. En ce qui concerne le musée du XIX^e siècle à la gare d'Orsay, je confirme à M. Tissandier que nous mettons progressivement en place les moyens de fonctionnement. A la différence du Centre Georges-Pompidou, ce musée sera géré directement par la direction des musées de France, dans le cadre de la gestion de l'ensemble Louvre-Orsay-Orangerie-Jeu de Paume. Il s'agit donc d'une mise en place de style classique, qui consiste essentiellement à créer des emplois de gardien de musée et des emplois scientifiques et techniques. Les créations d'emplois scientifiques sont en cours et continueront de se développer au cours des prochaines années.

J'indique à M. Pesce que je communiquerai immédiatement au Parlement les évaluations de coûts auquel il sera procédé, ainsi que le résultat des appels d'offres qui parviendront à partir du printemps.

En ce qui concerne ce musée, nous nous situons dans l'enveloppe fixée par l'avant-projet. Bien entendu, l'indice du bâtiment et des travaux publics peut croître plus vite que prévu et donc les révisions de prix se situer à un niveau supérieur aux prévisions.

Enfin, j'aborderai brièvement les problèmes du cinéma. A cet égard M. Ralite semble avoir totalement oublié les dispositions visées par le Parlement et les efforts consentis par le Gouvernement en l'espace de deux ans et demi. Un tel oubli est tout de même extraordinaire.

M. Ralite n'a même pas prononcé le mot de T.V.A., comme si l'Assemblée nationale n'avait pas, l'année dernière, abaissé le taux de la T.V.A. applicable au cinéma de 17 p. 100 à 7 p. 100, apportant ainsi au cinéma une aide de près de 180 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable.

Il s'est plaint d'avoir manqué d'informations sur le budget du cinéma. Je lui indique que le Sénat et l'Assemblée nationale ont, à eux deux, posé cinquante-neuf questions. Sur les quarante-huit questions posées par l'Assemblée nationale, M. Ralite en a posé quarante et une. Cela prouve qu'il s'est informé de façon très complète, mais aussi que le Gouvernement, par les réponses qu'il lui a fournies, lui a apporté quantité d'informations. A aucun stade, mes services n'ont fait preuve de la moindre réserve quant au droit de contrôle du Parlement et je souhaite qu'il en soit toujours ainsi.

En tout cas, monsieur Ralite, vous avez refusé de rapporter en commission au moment où nous étions en train de mettre sous enveloppe la brochure qui venait de sortir de l'imprimerie sur le rapport Seydoux. Cet incident, provoqué pour vingt-quatre heures de retard, était peut-être un peu excessif. On ne pouvait guère parler de dissimulation d'un document qui, à l'époque, était déjà imprimé. Vous l'avez d'ailleurs reçu dans les vingt-quatre heures, comme vos collègues qui s'intéressaient à cette question.

Sur le fond, la situation du cinéma français ne doit pas être jugée à travers une analyse étroitement budgétaire puisqu'en réalité, c'est à travers le compte de soutien au cinéma, à travers la politique de rapprochement avec la télévision, à travers la politique fiscale et à travers l'économie que les choses se passent. Le cinéma français se porte bien. Il y a de cela plusieurs indices.

Compte tenu des très bons résultats actuellement enregistrés, au cours de l'année 1980, le cinéma français aura maintenu son potentiel de fréquentation. Il sera l'un des seuls cinémas du monde occidental dans ce cas.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

Plusieurs députés. Encore !

M. Antoine Gissinger. M. Ralite n'a qu'à poser des questions cet après-midi.

M. le ministre de la culture et de la communication. Non, tout à l'heure !

Par ailleurs, la production du cinéma français, notamment par le biais de son rapprochement avec la télévision, s'améliore tant quantitativement que qualitativement.

J'en prendrai deux exemples, qui me serviront également à défendre à la fois l'Année du patrimoine, la commission d'avances sur recettes et le rapprochement entre cinéma et télévision.

Au festival de Cannes de cette année, pour la première fois depuis un temps que je ne rappellerai pas, deux films français ont reçu de hautes distinctions. Le prix spécial du jury a été décerné à *Mon oncle d'Amérique* d'Alain Resnais. C'est un film dont la réalisation eût été impossible voici deux ans ; Alain Resnais vous le confirmera lui-même. Cette réalisation n'a été rendue possible que par le cofinancement de la commission d'avances sur recettes — dont le fonctionnement avait été amélioré pour qu'elle puisse accorder des avances substantielles — et d'une société de télévision. *Mon oncle d'Amérique* n'aurait pu être réalisé sans la politique du cinéma que je conduis depuis deux ans et demi.

En outre, la caméra d'or a été donnée au film *L'Histoire d'Adrien*, réalisé dans l'une des variétés de l'occitan, l'un des meilleurs films sur les traditions, le patrimoine et l'ethnologie de la région du Périgord. Ce premier vrai film d'un jeune metteur en scène plein de talent n'a pu se faire que par une subvention donnée pour sa réalisation au titre de l'Année du patrimoine.

Voilà deux exemples concrets. On nous répète « les créateurs, les créateurs, les créateurs ! » Voilà deux créateurs cinématographiques — Alain Resnais et l'auteur de *L'Histoire d'Adrien* — qui ont pu produire leurs œuvres grâce à la politique suivie depuis deux ans et demi dans ce domaine.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ces exemples concrets montrent, mieux que les discours théoriques, que cette politique est bien orientée vers la création. Elle dispose de moyens limités, je ne vois pas pourquoi je chercherai à le nier. Je rappelle à la majorité que ces moyens seront améliorés en faveur de la lecture publique — et je suis autorisé par le ministre du budget à vous faire cette déclaration importante.

Nous continuerons à employer ces crédits le mieux possible, c'est-à-dire essentiellement au soutien des activités créatives, dans la liberté qu'invoquait si justement en matière de culture M. Michel Péricard. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication (suite) :

(Annexe n° 10. — M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome IV (Culture), de M. Rodolphe Pesce, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1977, tome V (Cinéma), de M. Jack Ralite, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Radio-télévision (ligne 74 de l'état E), article 30, et article 37 :

(Annexe n° 12. — M. Joël Le Tac, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome VII, de M. Jean de Préaumont, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Services du Premier ministre (suite) :

I. — Services généraux (suite) : Information :

(Annexe n° 11. — M. Louis Sallé, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome VI (Information et communication), de M. Didier Bariani, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.